

Deuxième cycle de la vérification des cadres d'assurance :

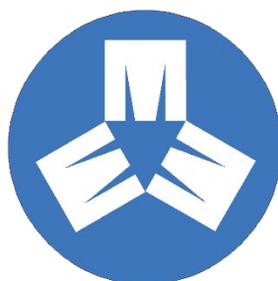
**Rapport d'évaluation des politiques et des pratiques en matière d'assurance de la qualité de
l'Université de Moncton**

Rapport final du comité d'examen

Préparé par

M. Serge Desmarais, Ph. D., et M. Michel Laurier, Ph. D.

30 août 2022



Section I : Introduction

A. Objectif global du deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité

Il incombe aux universités de s'assurer continuellement de la qualité des programmes et des services qu'elles offrent aux étudiants. Cela se fait en grande partie au moyen d'examens internes et externes menés à intervalles réguliers et gérés de manière autonome par chaque université. La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a comme rôle principal de confirmer que ces examens sont réalisés et de valider la mesure dans laquelle le cadre de l'assurance de la qualité (AQ) des universités respecte les normes régionales convenues tout en donnant des conseils et de l'aide aux établissements. Le deuxième cycle du processus de vérification de l'assurance de la qualité (VAQ) vise à atteindre cet objectif et tire parti du premier cycle de ce processus mené entre 2001 et 2009.

Le processus de VAQ a pour but de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les progrès réalisés par les établissements depuis le premier cycle?
2. Dans quelle mesure les établissements respectent-ils leur propre cadre de l'AQ?
3. Dans quelle mesure les cadres de l'AQ des établissements sont-ils harmonisés aux lignes directrices de 2016 de la Commission sur les cadres d'AQ dans les universités des Maritimes?

B. Description du processus de vérification auprès de l'Université de Moncton

À la demande de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), le comité d'examen a été invité à passer en revue le processus de VAQ du cadre de l'AQ de l'Université de Moncton (UdeM). Les membres du comité d'examen étaient les suivants :

- Dr Serge Desmarais – Professeur émérite au Département de psychologie de l'Université de Guelph, où il a occupé plusieurs postes administratifs, dont celui de vice-recteur adjoint aux affaires académiques et de Provost par intérim. Il était aussi récipiendaire d'une chaire de recherche du Canada en psychologie sociale appliquée. Il est présentement membre du Comité de vérification du Conseil d'assurance de la qualité des universités d'Ontario.
- Dr Michel Laurier – Professeur en Mesure et évaluation en éducation, il a été Doyen en sciences de l'éducation à l'Université de Montréal, puis Doyen et Vice-recteur aux études et Provost par intérim à l'Université d'Ottawa. Il a participé à plusieurs évaluations de programmes, et siège au Comité de vérification du Conseil d'assurance de la qualité des universités d'Ontario (depuis 2018) et au Comité National d'accréditation des universités de Colombie.

Le processus de la VAQ à l'UdeM comprenait les étapes suivantes :

1. un rapport sur l'état de la situation de l'établissement préparé par l'UdeM (février 2022);
2. une analyse de tous les documents pertinents par le comité de révision (avril-mai 2022);
3. une visite virtuelle des lieux (voir l'ordre du jour à l'annexe C) (30 et 31 mai 2022);

4. un rapport provisoire préparé par le comité de révision à l'UdeM pour valider l'information factuelle et corriger les erreurs (20 juin 2022);
5. la validation du rapport provisoire par l'UdeM (19 août 2022);
6. un rapport final incluant les commentaires d'UdeM à l'UdeM (22 septembre 2022);
7. un plan d'action de suivi soumis par l'UdeM (voir l'annexe A) (DATE à insérer);
8. une recommandation du comité d'AQ conjoint de l'Association des universités de l'Atlantique et de la CESPМ d'approuver le rapport final et le plan d'action de suivi et approbation ultérieure par le conseil d'administration de la CESPМ (DATE à insérer);
9. le rapport du comité de révision avec le plan d'action de l'UdeM joint en annexe et affiché (dans la langue de l'établissement) sur le site Web de la CESPМ et de l'UdeM (DATE à insérer); et
10. un rapport de suivi à soumettre par l'UdeM à la CESPМ une année après l'approbation du rapport du comité de révision par la Commission. Le rapport de suivi décrira la façon dont l'UdeM a mis en œuvre les mesures décrites dans son plan d'action de suivi.

Section II : Évaluation des politiques et procédures de l'Université de Moncton en ce qui concerne l'évaluation des unités et des programmes d'enseignement

A. Progrès depuis le premier cycle

La première démarche de vérification de la politique et des pratiques de l'Université de Moncton en matière d'assurance de la qualité a eu lieu un peu plus de cinq ans après l'adoption de la version originale de la *Politique d'évaluation des programmes*. Au mois d'octobre 2005, l'établissement a soumis son rapport en matière d'assurance de la qualité. La visite du Comité de vérification s'est tenue en février 2006. Le rapport du Comité a été soumis à l'Université pour fin de validation en juin de la même année et le rapport définitif a été transmis en août. Le Comité de vérification avait pour objectifs de répondre aux deux questions suivantes en prêtant une attention particulière à la mission et aux valeurs de l'établissement :

- L'établissement suit-il sa propre politique en matière d'assurance de la qualité?
- La politique en matière d'assurance de la qualité de cet établissement pourrait-elle être modifiée afin de mieux garantir la qualité de ses programmes et services universitaires, ou est-elle satisfaisante dans sa forme actuelle?

Le Comité a identifié en 2006 un écart important entre la Politique alors en vigueur et sa mise en oeuvre en ce qui a trait à la rapidité du processus. (p. 5). La dernière version de la Politique (2013) prévoit que les évaluations périodiques doivent démarrer en janvier. Les pages 4 à 6 décrivent les « étapes d'opérationnalisation » c'est-à-dire le déroulement prescrit pour une évaluation périodique. Comme le montre le Tableau 1, le cheminement critique de l'évaluation devrait s'étaler sur une période de 20 mois, ce qui comprend le suivi du plan de mise en œuvre – une étape qui doit durer environ huit mois. Si l'on exclut le suivi, le processus d'évaluation périodique ne devrait donc pas dépasser un an. Il faut aussi noter que pour les quatre étapes qui précèdent le suivi, c'est-à-dire les étapes qui relèvent de la haute direction de l'établissement, la Politique établit un choix de dates qui sont espacées d'environ deux mois.

Étape	Échéance
Avis d'évaluation	1er janvier
Documents d'information	15 janvier
Mandat de l'équipe d'évaluation	15 février
Nomination des membres de l'équipe	15 mars
Rapport d'autoévaluation	15 juin
Approbation du rapport	31 août
Envoi des documents à l'équipe	Début de septembre
Calendrier des activités pour la visite	30 septembre
Visite de l'équipe d'évaluation	15 novembre
Réactions préliminaires de l'équipe	15 novembre
Rapport d'évaluation	15 décembre
Réaction des instances concernées	1er février
Avis du VRER	1er mars ou 1er mai
Recommandations du Comité de planification	31 mars ou 15 juin
Décision du Sénat académique et du Conseil de Gouverneurs	30 juin ou 30 septembre
Plan de mise en œuvre	31 octobre ou 20 décembre
Mise à jour et suivi du plan	30 août

Tableau 1 : *Cheminement critique de l'évaluation périodique selon la Politique de 2013*

Il était difficile pour le Comité d'examen de suivre le déroulement exact des programmes qui avaient été choisis pour la vérification de deuxième cycle, car la documentation reçue comprenait peu de pièces datées qui permettaient de déterminer à quel moment chacune des étapes avait été complétée. Le Comité d'examen a pu reconstituer la séquence à partir de certains documents majeurs fournis par le vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales pour les fins de la vérification: remise du rapport d'autoévaluation, visite de site des évaluateurs externes, remise du rapport à la suite de la visite, approbation des recommandations finales par le Conseil des Gouverneurs et remise du Plan de mise en œuvre. Il appert que toutes les évaluations périodiques montraient des retards.

- BIOLOGIE, 1er et 2 cycles – Selon le calendrier, cette évaluation devait commencer en janvier 2015 et a, de fait, commencé en 2017. L'autoévaluation a été remise le 8 juin, soit une semaine avant l'échéance. On a retardé d'environ deux mois la visite des évaluateurs externes. Même si ceux-ci semblent avoir respecté le délai pour la remise de leur rapport, il a fallu attendre jusqu'à la fin d'octobre pour finir de recueillir l'ensemble des réactions des instances à ce rapport et une autre année pour recevoir les recommandations du Comité de planification.

- PSYCHOLOGIE, 1er cycle – Le coup d’envoi de cette évaluation devait être donné en 2017. L’autoévaluation a été complétée au début de septembre 2018 plutôt qu’à la mi-juin, mais la visite des évaluateurs externes s’est tenue au moment prévu. Le rapport des évaluateurs externes était en retard de quelques semaines puisqu’il a été remis à la mi-janvier. Il a fallu attendre jusqu’à la fin d’octobre pour finir de recueillir l’ensemble des réactions des instances et ce n’est qu’à la fin de l’été de l’année suivante que les recommandations du Conseil des Gouverneurs ont été adoptées.
- SCIENCES DE L’ÉDUCATION, BA-BEd Primaire – Selon le calendrier, l’évaluation de ce programme devait démarrer au début de 2017. Le rapport d’autoévaluation a été remis en décembre 2019 plutôt qu’en juin. Dans un contexte de pandémie, on a pris la décision de retarder à l’automne de l’année suivante la visite des évaluateurs externes. Ceux-ci ont remis leur rapport au début de janvier et les recommandations ont été adoptées par le Conseil des Gouverneurs à la fin de l’année, soit trois ans après le début du processus. Le Comité d’examen a reçu le Plan de mise en oeuvre quelques jours avant sa visite à la fin du mois de mai.
- SCIENCES DU LANGAGE, Maîtrise et Doctorat – Le moment prévu pour la mise en marche de cette évaluation a été respecté et le processus s’est par la suite déroulé rondement. Le rapport d’autoévaluation de même que le rapport des évaluateurs externes ont été remis aux moments prévus dans la Politique, respectivement en juin 2019 et décembre 2019. La décision du Conseil des Gouverneurs a causé un retard d’un seul trimestre par rapport au calendrier prescrit et le Plan de mise en oeuvre a été décalé d’autant.
- SCIENCES MULTIDISCIPLINAIRES, Baccalauréat – Le début du processus était prévu pour 2014, mais il a fallu attendre jusqu’à 2018. Le rapport d’autoévaluation est arrivé à la fin de l’été plutôt qu’à la mi-juin, mais cela n’a pas retardé la visite des évaluateurs externes. Leur rapport ne porte pas de date, mais l’on constate que les réactions des diverses instances ont été recueillies rapidement. Cependant, il s’est écoulé 10 mois avant que ne soient adoptées les recommandations par le Conseil des Gouverneurs et à peu près le même temps avant que ne soit complété le Plan de mise en oeuvre.

Il faut rappeler que le Comité de vérification de 2006 avait indiqué que le temps écoulé entre le début de l’évaluation et l’adoption des recommandations du Sénat (ou du Conseil des Gouverneurs) devrait être entre 12 mois et 18 mois – tel que prescrit dans la Politique en retenant la première date indiquée pour les étapes qui relèvent de la haute direction. C’est la difficulté à compléter le processus dans un délai raisonnable qui a amené le Comité de vérification de 2006 à recommander en premier lieu de simplifier le processus d’évaluation des programmes. Le Comité suggérait aussi d’améliorer les données disponibles aux unités et de faciliter les échanges entre les trois campus comme mesure pour accélérer le processus. Il se désolait du fait que la lenteur du processus suscitait « un certain scepticisme à l’égard du processus d’évaluation » (p. 7). Force est de constater que 16 ans plus tard, les conditions susceptibles d’entretenir le scepticisme n’ont guère changé.

Rapport final du comité d’examen à l’UdeM (avec demande de préparer un plan d’action de suivi) - septembre 2022

Le Comité de vérification de 2006 avait noté que l'impatience des professeurs était d'autant plus vive qu'une fois le Plan de mise en œuvre élaboré, les changements inscrits dans ce plan semblaient souvent difficiles à opérer à cause de la lourdeur administrative. Le Comité avait identifié le Comité des programmes comme source de cette lourdeur. Comme il est maintenant clair ce comité ne joue pas de rôle dans le processus d'évaluation périodique, le Comité d'examen n'a pas rencontré ses représentants à l'occasion de la vérification de deuxième cycle. En revanche, il semble bien que la difficulté de réaliser les changements qui découlent du processus d'évaluation périodique reste une source de frustration et que le Comité des programmes y contribue.

Le Comité de vérification de 2006 avait formulé sept recommandations en vue d'accélérer le processus d'évaluation et d'améliorer la qualité des programmes à travers l'application de la Politique. Dans son rapport de février 2022 pour le deuxième cycle de vérification, l'Université de Moncton admet ne pas avoir donné suite à quatre d'entre elles, sans élaborer sur les raisons qui pourraient expliquer cette situation.

1) Simplifier le processus d'évaluation

Certes, le Comité des programmes n'intervient pas dans l'évaluation périodique. Cependant, comme nous venons de le mentionner, ce comité est déterminant dans les suites qui sont données à l'évaluation et plusieurs membres du corps professoral continuent de déplorer une lourdeur administrative qui ne permet pas toujours de faire les suivis appropriés. Une telle perception risque d'alimenter le cynisme et de causer une démobilisation de la communauté par rapport au processus d'évaluation périodique.

L'Université affirme avoir suivi cette recommandation en centralisant la collecte des données relatives aux inscriptions et à la diplomation. Le Comité d'examen a pu constater de la part de la Registraire et du chercheur rattaché au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, vraisemblablement en collaboration avec la Direction générale de la technologie, une volonté commune de fournir des données institutionnelles pertinentes aux unités. Alors que certains représentants engagés dans les évaluations périodiques retenues pour la vérification étaient très positifs quant à l'utilité de ces données, d'autres les ont trouvées incomplètes ou ont eu du mal à les interpréter.

Par ailleurs, l'analyse des calendriers par rapport au cheminement critique attendu révèle des retards préoccupants, principalement attribuables à l'attente de la réaction des hautes instances et de l'approbation des recommandations du Comité de la planification, du Sénat académique et du Conseil des Gouverneurs. Ces délais remettent en question la validité et l'utilité du processus puisqu'on peut s'interroger sur l'intérêt de donner des suites à des recommandations qui pourraient avoir perdu leur pertinence et être rendues caduques. Le peu d'empressement des membres du Conseil des Gouverneurs à témoigner devant le Comité de vérification de leur rôle à titre d'ultime instance dans l'approbation des recommandations peut susciter des doutes quant la valeur ajoutée de cette étape. De plus, cette étape pourrait entraver le fonctionnement

bicaméral d'un établissement où les décisions d'ordre strictement académique ne devraient pas être dictées par le Conseil des Gouverneurs.

Il faut noter que la plupart des établissements d'enseignement supérieur canadiens qui ont intégré le processus d'assurance de la qualité dans une perspective d'amélioration continue ne se réfèrent pas à l'avis d'instances comme un Sénat académique ou un Conseil des Gouverneurs pour enclencher les suites d'une évaluation périodique. Dans le cas de l'Université de Moncton, l'existence d'un comité conjoint qui relève à la fois du Sénat académique et du Conseil des Gouverneurs devrait prévenir certaines dérives, surtout si ce comité peut s'acquitter de son rôle avec diligence. Il faut aussi souligner le rôle central que devrait jouer le Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Ce bureau, comme maître d'œuvre des processus d'assurance de la qualité, devrait compter sur un personnel qui puisse gérer le calendrier avec rigueur et assurer les suivis. Le processus d'évaluation en serait grandement simplifié.

2) Centrer davantage la politique sur les étudiants

Le Comité de vérification de 2006 avait demandé à l'Université de fournir aux étudiants et aux évaluateurs externes les résultats globaux aux questionnaires d'évaluation de l'enseignement. On comprend que des considérations reliées à la confidentialité et aux relations de travail ont pu empêcher de le faire. Il n'en reste pas moins que la satisfaction des étudiants quant aux cours est un élément fondamental dans l'évaluation d'un programme. En dénominalisant les résultats ou en les agrégeant, on peut probablement répondre à plusieurs inquiétudes, mais il semble que cela ne suffise pas pour aller de l'avant.

La recommandation de centrer davantage la Politique sur les étudiants était aussi associée à l'idée d'évaluer les unités qui contribuent à l'expérience étudiante, telles que les services aux étudiants. Bien que durant la visite cette possibilité n'ait pas été exclue, le rapport de l'Université de Moncton dit clairement qu'il n'y a pas de projet en ce sens. Il faut noter que l'évaluation des unités qui contribuent directement aux programmes sans les dispenser est présente dans les orientations de la CESP (2019) pour le deuxième cycle de vérification des cadres d'assurance de la qualité : « Une attention particulière sera accordée au degré d'efficacité des cadres de l'AQ des universités lorsqu'il s'agit d'évaluer les résultats d'apprentissage et d'apprécier la qualité du milieu d'apprentissage pour les étudiants. » (p. 3). On retrouve cette idée plus spécifiquement exprimée dans la partie sur la description du cadre de l'établissement en matière d'assurance de la qualité (p. 6) aux points F (« Déterminer les unités de soutien qui, selon l'université, appuient directement les programmes d'études ») et G (« Indiquer lesquelles de ces unités l'université ont été examinées au cours des sept dernières années »).

Selon le Comité d'examen pour le deuxième cycle, cette recommandation pourrait aussi signifier que les étudiants sont davantage engagés dans le processus d'évaluation périodique des programmes. Au cours de la visite, le Comité a rencontré des étudiants des programmes sélectionnés qui étaient très satisfaits de leur expérience à l'Université de Moncton, mais peu informés sur les mécanismes d'assurance de la qualité de l'établissement. Il ne suffit pas

d'informer les étudiants membres des Conseils de faculté des résultats de l'évaluation périodique. Les étudiants peuvent en effet jouer un rôle actif dans la préparation des rapports d'autoévaluation et les plans de mise en oeuvre.

3) Consolider le lien entre les évaluations de programmes et le processus budgétaire

Le Comité de vérification de 2006 notait avec raison que les résultats des évaluations périodiques peuvent aider la prise de décision non seulement sur le plan pédagogique, mais aussi sur le plan budgétaire. Il allait jusqu'à suggérer la mise en place d'un mécanisme permettant de mieux financer les unités dont les programmes sont d'excellente qualité en évoquant un « mécanisme servant à valoriser la qualité ». Il n'est pas certain que cette idée soit compatible avec le principe d'une amélioration continue ou le soutien aux programmes en difficulté, mais elle traduit l'importance d'intégrer les préoccupations liées à l'assurance de la qualité dans toutes les facettes de la gestion de l'établissement. Conscient de l'enjeu, le Comité de vérification de 2006 soulignait que les évaluations contribuent à changer les pratiques et les procédures et ne se limitent pas à l'allocation des ressources. L'Université a choisi de passer outre à cette recommandation.

4) Accroître la participation et la sensibilisation de la communauté

Cette recommandation du Comité de vérification de 2006 recouvrait plusieurs aspects. Le plus important était lié à la composition des comités chargés de mener l'évaluation externe. Le Comité suggérait l'ajout d'un troisième évaluateur qui serait rattaché à une autre unité. L'Université a donné suite en exigeant la participation d'un professeur ou d'une professeure de l'Université qui accompagne les membres externes. L'exigence que cette personne ne contribue pas à l'évaluation comme telle paraît judicieuse. Le Comité suggérait aussi le recours à deux évaluateurs externes même pour les programmes de premier cycle. Cette suggestion a également été retenue.

La recommandation était aussi liée aux personnes devant être consultées pendant le processus. D'une part, le Comité de vérification de 2006 souhaitait la « participation de la communauté dans son ensemble ». Il s'agissait d'une suggestion assez large qu'on aurait pu opérationnaliser en incluant la réaction de diplômés; ce point de vue manque toujours. D'autre part, le Comité prônait la consultation de professeurs rattachés à d'autres unités que celle abritant le programme évalué. On peut douter de la pertinence de le faire systématiquement, mais il y a certainement des situations où un tel point de vue pourrait enrichir l'évaluation : perspective des professeurs des disciplines en éducation, programme de sciences visant la multidisciplinarité, cheminement où le tronc commun soulève des enjeux, etc.

Enfin, la recommandation touchait les communications. Le Comité proposait de raffiner la stratégie de communication pour mieux faire connaître les retombées du processus. Pour ce qui est des communications, avec le corps professoral, le Comité ajoutait un volet de formation sur

le processus d'évaluation. Aucune initiative n'a été prise par l'Université pour ce qui est des communications et de la formation.

5) Inclure une disposition dans la politique portant sur l'évaluation de la politique actuelle l'Université en matière d'assurance de la qualité.

Cette recommandation de 2006 revêt une importance particulière depuis la publication par la CESPM des nouvelles lignes directrices pour le deuxième cycle sur lesquelles les établissements devraient s'aligner. Bien que la Politique adoptée en 2000 n'ait jamais été évaluée ni revue, les examinateurs ont appris que l'Université de Moncton considérait la possibilité de réviser ce document et éventuellement de l'harmoniser avec les lignes directrices de la CESPM. Une telle opération pourrait éliminer certains irritants et faciliter l'application des recommandations du présent rapport. Comme le soulignait le Comité de vérification de 2006, il est important que cette forme de métaévaluation, de même que la révision qui en découle, sollicitent la participation de différents acteurs, notamment les professeurs et les étudiants.

6) Définir le processus d'évaluation des programmes articulés

Le Comité de 2006 recommandait que le volet collégial des programmes articulés soit inclus dans le processus d'évaluation et que cette évaluation se fasse en concertation avec les partenaires. Tel que formulée, la recommandation visait la définition d'un processus spécifique aux programmes articulés et l'on pourrait prétendre qu'elle n'a pas été appliquée dans la mesure où il ne semble exister aucun document qui précise comment une telle évaluation devrait se réaliser. Ce serait un jugement trop sévère puisque comme le signale l'Université dans son rapport, l'évaluation du volet collégial des programmes articulés a eu lieu. Toutefois, les établissements concernés semblent avoir convenu d'une formule *ad hoc* pour procéder à l'évaluation des programmes articulés plutôt qu'un processus formel. La révision de la Politique à laquelle nous avons fait allusion ci-dessus, pourrait être l'occasion de définir précisément le processus d'évaluation des programmes articulés.

7) Concilier la mission sociale de l'Université et sa politique en matière d'assurance de la qualité

Au cours de la visite virtuelle des 30 et 31 mai, le Comité d'examen était à même de constater l'engagement indéfectible de l'Université de Moncton dans le développement de la population acadienne et l'essor de la francophonie au Nouveau-Brunswick. À l'instar du Comité de vérification de 2006, le Comité d'examen reconnaît que cette mission sociale impose des contraintes importantes notamment pour ce qui est du nombre de programmes à offrir. On peut comprendre que, pour certains, l'application intégrale de cette recommandation, telle que formulée, aurait pu mettre en péril des programmes offerts avec un nombre limité de ressources. Il n'en reste pas moins que le pari de la qualité est gagnant à long terme. En effet, un établissement confronté à ce dilemme ne peut pas sans cesse alléguer qu'il est exagérément taxé par la mise en place de mécanismes rigoureux en matière d'assurance de la qualité

Rapport final du comité d'examen à l'UdeM (avec demande de préparer un plan d'action de suivi) - septembre 2022

Le Comité de vérification pour le deuxième cycle a entendu le souhait de l'Université de se doter de mécanismes d'assurance de la qualité efficace et de voir ainsi s'instaurer une véritable culture d'amélioration continue des programmes. En ce sens, le fait que la majorité des recommandations adressées à l'Université de Moncton au terme de la vérification de 2006 soit restée lettre morte peut surprendre et soulève des questions sur l'opportunité de mobiliser des ressources dans un exercice sans conséquences. L'application et l'appropriation des recommandations que nous présentons dans la suite de ce rapport éviteraient la répétition d'un tel scénario.

B. Mise en œuvre des politiques et procédures de l'Université de Moncton en ce qui concerne l'évaluation des unités et des programmes d'enseignement

Le souci d'assurer de façon systématique la qualité des programmes est apparu dès 1978 lorsque le Sénat académique de l'Université de Moncton a manifesté son intention de mettre en place un processus d'évaluation des programmes. Cette intention s'est matérialisée en 1985 alors que l'Université a adopté un cadre d'assurance de la qualité au niveau des programmes du 1^{er} cycle. En 1993, ce processus d'évaluation a été étendu aux programmes qui menaient à l'obtention d'une maîtrise et d'un doctorat. Le processus d'assurance de la qualité a été mis à jour en 1999, ce qui a mené à l'approbation par le Sénat académique de la première *Politique d'évaluation des programmes* en 2000. Ce document définissait le processus et comportait un calendrier des évaluations sur un cycle de cinq à sept ans. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, appuyé du vice-recteur adjoint aux affaires universitaires, était chargé de coordonner la mise en œuvre de cette politique. La Politique poursuivait les objectifs suivants :

- Assurer la qualité et de la pertinence des programmes de l'Université.
- Assurer la valeur intrinsèque et l'efficacité des programmes de l'Université.
- Garantir que les programmes de l'Université atteignent leurs buts et objectifs.

La politique actuelle a été adoptée par le Sénat académique en 2013. Cette version reprend et précise les objectifs de la politique originale en se fondant sur cinq principes de qualité :

- un contenu adéquat,
- l'amélioration continue,
- l'ouverture et le leadership,
- l'expertise et la diversité du corps professoral,
- des conditions d'apprentissage et un environnement d'apprentissage adéquat.

La Politique de 2013 tient également compte du cadre de référence défini par la CESPM en 2006 pour l'ensemble des universités des Maritimes et des recommandations du premier cycle de vérification mené à l'Université de Moncton la même année. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, appuyé de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, est toujours chargé de coordonner la mise en œuvre de la politique de l'Université en matière d'assurance de la qualité.

La Politique stipule que chaque programme académique doit être évalué régulièrement dans un cycle de cinq à sept ans, mais aucune des unités de soutien n'est évaluée. De plus, bien que l'Université exige que chaque cours comporte des objectifs d'apprentissage bien définis, la plupart des programmes n'ont pas d'objectifs d'apprentissage globaux qui définissent les exigences et objectifs du programme dans son ensemble. En revanche, le paragraphe 3.1 dans les formulaires 1A (pour la création de programmes de 1^{er} cycle), 1B (pour la création de programmes aux études supérieures) et 1C (pour la modification des programmes) prévoit l'ajout d'un tableau montrant les « résultats d'apprentissage » au niveau du diplôme et au niveau du programme et décrivant les mécanismes qui permettront de les atteindre.

Comme c'est le cas dans le reste du secteur universitaire canadien, la *Politique d'évaluation des programmes* de l'Université de Moncton vise à fournir aux responsables de l'Université les données, renseignements et détails sur la qualité des programmes qui peuvent informer les décisions au sujet des programmes, que ce soit leur maintien avec ou sans modifications, ou l'abandon de ceux qui ne répondent pas aux attentes.

Comme décrit dans la section A de ce rapport, les étapes d'opérationnalisation de la *Politique d'évaluation des programmes* débutent à chaque année dès janvier lorsque l'unité académique est informée qu'un ou plusieurs des programmes d'études dont elle est responsable seront évalués au cours de l'année. Le processus à proprement parler s'achève avec la soumission d'un Plan de mise en œuvre. Au cours de ce processus, deux étapes sont particulièrement importantes. D'abord, durant les six premiers mois, les membres de l'unité académique préparent un rapport d'autoévaluation qui sera soumis aux membres de l'équipe d'évaluation. Cette autoévaluation doit fournir des renseignements sur le ou les programmes en général, sur le corps professoral, sur les ressources, sur l'enseignement, sur la recherche et sur l'innovation. L'autoévaluation décrit les développements prévus ou en cours en ce qui a trait à la qualité de la formation. La deuxième étape essentielle est l'évaluation du ou des programmes par une équipe d'évaluation externe et indépendante. L'équipe d'évaluation externe d'évalue tous les aspects du programme académique et, se réfère plus particulièrement, à huit critères d'évaluation :

- La pertinence et la valeur intrinsèque du programme;
- L'efficacité du programme;
- La mesure dans laquelle les buts et les objectifs du programme sont atteints;
- La qualité du corps professoral;
- La qualité des ressources matérielles (bibliothèque, laboratoires, centres de recherche, et autres) nécessaires à la prestation du programme;
- L'enseignement;
- La recherche, le développement et l'innovation; et
- Les autres aspects jugés pertinents.

Les membres du corps professoral concernés participent à chaque étape du processus d'évaluation. Ils sont invités à rencontrer les évaluateurs externes durant la visite sur les lieux et Rapport final du comité d'examen à l'UdeM (avec demande de préparer un plan d'action de suivi) - septembre 2022

à se prononcer sur les recommandations ou à prendre part au suivi de ces recommandations. Les représentants étudiants ont aussi l'occasion de participer à l'évaluation des programmes. Par exemple, le comité de l'unité académique concernée doit inclure au moins une étudiante ou un étudiant de 1^{er} cycle et une étudiante ou un étudiant des cycles supérieurs. Cependant, les membres du comité d'examen notent en se fondant sur l'entretien avec les étudiants que peu d'entre eux se sentent impliqués ou sont familiers avec le processus d'évaluation de l'assurance de la qualité. Les diplômés sont également invités à rencontrer les équipes d'évaluation afin de communiquer leur point de vue sur le programme étudié. Finalement, d'autres membres du personnel sont invités à rencontrer l'équipe chargée de l'évaluation externe durant la visite sur les lieux, y compris les titulaires de chaire, les directeurs des centres de recherche, les techniciens de laboratoire et le personnel affecté aux bibliothèques. Les associations professionnelles et les ministères gouvernementaux pertinents peuvent également être consultés.

À la suite de leur visite, les évaluateurs externes rédigent leur rapport, complété habituellement dans une échéance d'un mois. Ce rapport est transmis au vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales qui fait parvenir des copies aux personnes et instances concernées, principalement les doyens et doyennes. Ces derniers ont habituellement six semaines pour consulter les personnes concernées, dont les membres de l'unité académique, et écrire un rapport qui décrit leurs réactions au rapport d'évaluation. Le Bureau du vice-recteur fait ensuite parvenir au Comité conjoint de la planification le rapport d'évaluation, les réactions et avis des unités concernées ainsi que son avis et ses recommandations, en principe trois semaines avant la réunion du Comité. Ce comité discute des résultats de l'évaluation en tenant compte des points de vue et impressions du Bureau du vice-recteur et des autres personnes concernées puis soumet ses propres recommandations au Sénat académique et au Conseil des Gouverneurs pour ratification. Le Sénat académique et le Conseil des Gouverneurs rendent leur décision et en informent l'unité académique. Un plan de mise en œuvre qui inclut les recommandations adoptées est alors rédigé. Finalement, l'unité académique prépare un échéancier qui répond au Plan de mise en œuvre. Suite à l'approbation du Conseil de la faculté concerné et, le cas échéant, de la Faculté des études supérieures et de la recherche, le plan final est soumis au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Le Comité d'examen note que le *Guide pour la formation d'un comité de travail* est généralement respecté et que les gabarits pour le mandat de l'équipe d'évaluation, le rapport d'auto-évaluation et le rapport d'évaluation sont à peu près respectés. De plus, tel que signalé dans la section précédente, le processus d'auto-évaluation, la visite d'évaluation, et le rapport externe de l'équipe d'évaluation sont généralement achevés dans un délai raisonnable. Toutefois, comme l'indique le rapport de l'Université que le Comité d'examen a reçu, les échéanciers des étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes ne sont souvent pas respectés.

C. Harmonisation avec les Lignes directrices de 2016 de la Commission sur les cadres

d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes

Le rapport sur le cadre d'assurance de la qualité de l'Université de Moncton soumis aux membres du Comité d'examen souligne clairement que la politique actuelle d'évaluation des programmes de l'Université datant de 2013 n'est pas entièrement harmonisée avec les plus récentes lignes directrices de la CESPM (2016). Les représentants de l'Université ont indiqué leur intention de corriger cette lacune à la suite de ce deuxième cycle de vérification ainsi que dans le cadre de leur nouveau cycle de planification stratégique.

Le tableau inclus à l'annexe C présente l'harmonisation des politiques et procédures en matière d'assurance de la qualité de l'Université de Moncton avec les Lignes directrices de la CESPM de 2016. Le Comité d'examen a observé que les divers processus et les diverses échéances connexes sont quand même bien définis et que, dans l'ensemble, les procédures et directives de l'Université se conforment partiellement aux lignes directrices de 2016 de la CESPM. Le Comité souligne qu'il y a plusieurs aspects à l'égard desquels la politique et sa mise en œuvre pourraient s'harmoniser plus précisément avec les lignes directrices de la CESPM et devraient être renforcées pour améliorer le processus d'amélioration continue de l'assurance de la qualité. Le Comité est d'avis que les recommandations qui suivent aideront l'Université à atteindre cet objectif.

Lors du bilan clôturant la visite du Comité d'examen, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a signalé le problème que pose la nécessité pour certaines unités dispensant des programmes de type professionnel de se plier aux exigences d'une évaluation pour des fins d'agrément ainsi qu'aux exigences d'une évaluation pour des fins d'assurance de la qualité. Le Comité rappelle que la CESPM accepte désormais qu'une évaluation périodique serve à la fois pour l'agrément et l'assurance de la qualité. Cependant, il peut être difficile de synchroniser les cycles de ces évaluations. De plus, l'assurance de la qualité est orientée vers l'amélioration continue des programmes plutôt que la reddition de compte dans l'optique de la protection du public. Le Comité d'examen suggère d'aligner la Politique de l'Université sur la position de la CESPM tout en garantissant que les critères de l'évaluation périodique sont pris en compte et que les étapes du processus sont respectées.

Section III : Recommandations à des fins d'amélioration

Avant de présenter les recommandations du Comité d'examen, il faut rappeler que la visite s'est tenue les 30 et 31 mai 2022 sous forme virtuelle. L'ordre du jour se trouve à l'annexe D. Les examinateurs avaient reçu le *Rapport sur le cadre d'assurance de la qualité de l'Université de Moncton* le 22 mars, un mois après son dépôt auprès de la CESPM. Ce rapport qui se voulait un état de la situation préparé par l'établissement était accompagné du guide émis par la CESPM en 2019 sur le deuxième cycle de la vérification des cadres d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes. Les examinateurs avaient aussi reçu le rapport du premier cycle de vérification intitulé *Évaluation de la politique et des pratiques de l'Université de Moncton en matière d'assurance de la qualité* réalisé en août 2006 (annexe E). À partir du 5 mai, ils avaient

aussi pu consulter les documents remis par l'Université de Moncton en lien avec le processus d'évaluation des cinq programmes retenus par le Comité d'examen :

- Biologie, 1er et 2 cycles,
- Psychologie, 1^{er} cycle,
- Sciences de l'éducation, BA-BEd Primaire,
- Sciences du langage, Maîtrise et doctorat,
- Sciences Multidisciplinaires, Baccalauréat.

Dans cette sélection, on visait des programmes dont l'évaluation devait avoir été terminée assez récemment en tentant d'inclure dans l'échantillon un programme associé à une accréditation professionnelle, un programme offert sur plusieurs campus, un programme de type multidisciplinaire ou interdisciplinaire et une évaluation combinée de programmes de différents cycles. Le Comité d'examen n'a pas obtenu de documents relatifs à l'évaluation des programmes articulés ou l'évaluation d'unités en soutien aux programmes.

La visite virtuelle a permis de confirmer plusieurs des hypothèses des évaluateurs. Elle a aussi permis de constater les forces et les atouts sur lesquels peut compter l'Université de Moncton dans la mise en place de mécanismes d'assurance de la qualité en vue de l'amélioration continue de ses programmes.

- L'Université est très soucieuse de respecter sa mission sociale à l'égard de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. Cette mission est présentée sur le site web : « Acadienne et de langue française, l'Université de Moncton se consacre à l'avancement des connaissances et à la formation de personnes créatives et engagées. »
- Les vérificateurs ont observé à tous les niveaux une réelle volonté d'améliorer la qualité des programmes de l'institution.
- La rencontre avec les étudiants a révélé leur grande satisfaction, ce qui en ferait des alliés précieux dans les démarches d'amélioration des programmes.
- Les examinateurs ont apprécié la franchise des membres de l'institution tant dans le rapport, où les faiblesses du processus sont clairement exposées, que dans les témoignages livrés au cours des entretiens.
- L'établissement semble réussir à susciter l'engagement des examinateurs externes, tout en s'assurant de leur indépendance, de sorte que ceux-ci produisent généralement des rapports étoffés et approfondis.
- Les outils fournis pour faciliter la rédaction du rapport d'auto-évaluation et d'évaluation externe (gabarits en annexe dans la Politique) sont utiles et appréciés.
- Les membres du corps professoral estiment que le processus d'évaluation de programme est utile et peut permettre d'améliorer la qualité des programmes.
- Le processus pour l'évaluation des programmes offerts sur plus d'un campus semble fonctionner. Le mécanisme décrit dans l'annexe C de la Politique semble assurer la représentation adéquate des composantes des UARD.

Au terme de sa réflexion, le Comité d'examen pour le deuxième cycle formule les recommandations suivantes. Il faut noter que plusieurs d'entre elles s'apparentent à des recommandations formulées par le Comité de vérification pour le premier cycle en 2006.

1) Le processus d'évaluation périodique est beaucoup trop long et les délais sont principalement attribuables à l'attente de la ratification par le Sénat académique et le Conseil des Gouverneurs. Comme les examinateurs n'ont pas reçu d'explications quant à l'absence des membres du Conseil des Gouverneurs aux sessions auxquelles ceux-ci étaient convoqués au cours de la visite, ils sont tentés de questionner leur engagement dans le processus d'assurance de la qualité. On doit aussi se demander s'il est utile et approprié d'obtenir l'aval du Sénat académique sur les recommandations qui devraient faire l'objet du Plan de mise en œuvre ou s'il ne serait pas préférable, dans l'optique d'une évaluation continue des programmes, d'informer le Sénat académique des conclusions de l'évaluation des programmes. Le Comité d'examen estime qu'il suffirait de l'informer, compte tenu de l'existence du Comité des programmes (un comité du Sénat), du Comité conjoint de la planification (un comité du Sénat et du Conseil des Gouverneurs) et du Bureau du Vice-recteur à l'enseignement et la recherche. De fait, dans une perspective d'amélioration continue, c'est ce bureau qui ultimement devrait être responsable de l'ensemble du processus. Dans cette perspective, le Comité suggère la création d'un service de l'assurance de la qualité qui serait rattaché au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche où la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales jouerait un rôle actif. Conscient de la difficulté d'opérer des changements au niveau des prérogatives des plus hautes instances, le Comité recommande tout de même **que les recommandations finales de l'évaluation de programme ne soient plus soumises à l'approbation du Conseil des Gouverneurs et du Sénat académique.**

2) Les exigences de la Politique en ce qui a trait aux mécanismes de suivi se limitent à deux phrases assez évasives (p. 3) : « Ces mécanismes doivent assigner la responsabilité des suivis aux niveaux hiérarchiques appropriés et fixer des délais raisonnables pour la mise en œuvre des recommandations retenues. Ce processus doit s'intégrer à la planification académique, donnant ainsi l'occasion aux unités académiques de présenter l'état d'avancement des suivis qui découlent de l'évaluation. » La description des étapes d'opérationnalisation qui se trouve dans l'annexe A de la Politique (p. 6) précise que ce rapport est remis au Sénat académique, mais il ne semble pas y avoir de rétroaction systématique. Le rôle du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche n'est pas décrit, pas plus que celui du Comité de planification. Dans les faits, il semble que le contrôle de l'application du Plan de mise en œuvre se limite à quelques lignes dans le rapport annuel de Faculté. Ces courts textes n'apparaissent pas dans les documents qui ont été remis en regard des programmes échantillonnés. Pour la section du rapport annuel qui concerne les évaluations de programme, il ne semble pas exister de gabarit qui permettrait de vérifier que tous les éléments pertinents en vue de suivre l'application conforme du Plan de mise en œuvre s'y trouvent. Le Comité recommande **que la rédaction de la section du rapport annuel qui concerne les évaluations de programme soit mieux encadrée, fasse l'objet d'une rétroaction**

formelle du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et qu'une copie de ces deux documents soit remise au Comité des programmes et au Comité conjoint de la planification.

3) Le Comité d'examen a noté que plusieurs évaluations de programmes ne démarrent pas au moment indiqué dans l'annexe A de la Politique ce qui fait que la périodicité de sept ans reste une balise, d'autant plus qu'elle n'est pas stipulée dans la Politique. Il est possible que certains délais soient liés aux obstacles qui ralentissent les modifications qui devraient être effectuées avant le cycle suivant. Par ailleurs, une fois engagé, le processus d'évaluation des programmes semble relativement efficace, si on exclut les retards attribuables à la ratification au niveau du Sénat académique et du Conseil des Gouverneurs. Au cours de la visite, on a rappelé à quelques reprises que les changements qui découlent de l'évaluation périodique sont souvent ralentis voire compromis par la lourdeur administrative qui entoure les modifications de programmes. Les membres du Comité d'examen n'ont pas rencontré de représentants du Comité de programmes parce que ce comité n'intervient pas dans l'évaluation périodique, mais savent que ce comité joue un rôle dans les modifications de programmes. Bien que le processus de modifications de programme ne fasse pas l'objet de la présente vérification, il a des incidences notables sur la résultante du processus d'évaluation de sorte que le Comité recommande **que le processus de modifications de programme soit optimisé en examinant, entre autres, le fonctionnement du Comité de programmes.**

4) La Politique présente les critères d'évaluation en disant qu'ils « sont axés sur les étudiantes et les étudiants » (p. 2), mais ne précise ce qui est attendu de ceux-ci dans le processus. Le Guide pour la formation du comité de travail formé par l'unité académique concernée (annexe C de la Politique) signale que ce comité doit toujours inclure au moins une étudiante ou un étudiant de premier cycle ou des cycles supérieurs (selon le grade du programme à évaluer). Les examinateurs ont obtenu peu d'information sur le rôle que jouent effectivement ces représentants étudiants. Les étudiants et étudiantes rencontrés au cours de la visite n'avaient pas participé directement au processus et ont avoué être peu familiers avec les mécanismes d'assurance de la qualité de leur université. Ils se sont cependant montrés déçus du fait que les questionnaires d'évaluation de l'enseignement ne soient pas pris en considération dans la rédaction des rapports. Certes, les étudiants sont informés du déroulement de l'évaluation d'un programme à travers leurs représentants aux diverses instances (notamment dans les Conseils de Faculté) et consultés au moment de la visite des examinateurs externes, mais ils collaborent peu au rapport d'autoévaluation et au Plan de mise en œuvre. Le Comité recommande **que le Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose des moyens d'engager davantage les étudiants dans l'ensemble du processus d'évaluation de programme.**

5) On associe souvent les mécanismes d'assurance de la qualité en enseignement supérieur à la définition de résultats d'apprentissage sur lesquels reposent le curriculum et l'évaluation des apprentissages. À l'Université de Moncton, il semble qu'on privilégie l'approche par objectifs d'apprentissage plutôt que par résultats d'apprentissage ou par compétences et c'est un choix qui se défend d'autant plus que l'établissement utilise depuis déjà longtemps cette approche.

Rapport final du comité d'examen à l'UdeM (avec demande de préparer un plan d'action de suivi) - septembre 2022

Des moyens ont été mis en place afin d'inciter les professeurs à intégrer dans leur plan de cours des objectifs d'apprentissage clairs, réalistes et mesurables en s'inspirant de la taxonomie de Bloom. Bien qu'un tableau décrivant les résultats d'apprentissage soit maintenant requis pour la création ou la modification de programmes et que plusieurs processus d'agrément exigent la formulation de résultats d'apprentissage ou de compétences, ce ne sont pas tous les programmes qui comportent des énoncés décrivant ce que pourra accomplir un étudiant en fin de parcours. Il devient alors difficile de démontrer comment chaque cours contribue à réaliser les attentes du programme et d'évaluer la capacité de l'étudiant à intégrer ses apprentissages. C'est pourquoi le Comité recommande **qu'une opération systématique soit mise en place pour définir des objectifs d'apprentissage ou des résultats d'apprentissage pour chacun des programmes.**

6) Les membres du Comité d'examen ont apprécié les efforts déployés par l'Université pour réunir l'information nécessaire à la conduite de l'audit. Il n'en reste pas moins que la documentation qui a été remise ne permettait pas de déterminer si toutes les étapes du processus décrites dans la *Politique d'évaluation des programmes* ont été effectivement suivies. Ainsi, pour ce qui est de l'étape « Avis d'évaluation », les examinateurs n'ont pas trouvé l'avis en question de sorte qu'il n'était pas possible de savoir à quel moment ni dans quelles conditions avait démarré l'évaluation. Pour l'étape « Nomination des membres de l'équipe d'évaluation », alors que la Politique stipule que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche « établit et maintient la communication avec les membres de l'équipe d'évaluation », la documentation ne comprenait aucune correspondance permettant de vérifier les directives transmises, le processus de sélection des évaluateurs externes, leur indépendance etc. La documentation pour l'étape identifiée comme « Réactions des instances concernées » variait d'un programme à l'autre et ne permettait généralement pas de voir si toutes les réactions avaient effectivement été recueillies. Ces exemples expliquent pourquoi le Comité recommande, afin de surveiller le déroulement et de faciliter la vérification, **que le Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se dote d'un système qui assurerait la traçabilité du processus d'évaluation périodique.**

7) Au cours de la visite, les examinateurs ont appris que l'Université envisageait une révision de la *Politique d'évaluation des programmes*. Ce document date de 2013 et devrait être mis à jour de façon à intégrer la réflexion déjà amorcée au sein de l'établissement. À cet égard, cette réflexion pourrait être plus inclusive et tenir compte de l'avis d'intervenants qui ne semblent pas avoir encore été consultés – les membres du Comité de planification, par exemple. La révision devrait aussi permettre d'intégrer les lignes directrices émises par la CESPМ en 2016 et résumées dans le guide de 2019. L'annexe C présente un tableau qui devrait faciliter l'harmonisation avec les lignes directrices de la CESPМ. Enfin, certaines modifications dans la Politique ainsi que dans d'autres règlements pourraient s'avérer nécessaires afin de donner suite à la plupart des recommandations du présent rapport. Le suivi du deuxième cycle de la vérification des cadres d'assurance de la qualité apparaît donc comme un moment opportun pour réexaminer certains aspects de la Politique et préciser plusieurs de ses dispositions. Le Comité recommande donc **que**

l'Université poursuit la révision de la *Politique d'évaluation des programmes* en élargissant la consultation auprès des personnes touchées par son application.

8) La Politique indique que les doyens et doyennes (DDF) jouent un rôle à plusieurs étapes du processus : approbation du rapport d'autoévaluation, établissement du calendrier, coordination de la visite des évaluateurs externes, réaction au rapport des évaluateurs externes et intégration du Plan de mise en œuvre au plan académique de la Faculté. Il semble néanmoins que dans la réalité le rôle des doyens et doyennes se limite souvent à celui d'une courroie de transmission et que leur imputabilité demeure relativement limitée. Alors qu'ils devraient être les acteurs principaux du suivi du Plan de mise en œuvre, leur intervention se limite à rendre compte de l'évolution du Plan dans leur rapport annuel. La rencontre avec les doyens et doyennes a révélé que le contexte ne leur permettait pas d'assumer le leadership auquel on s'attendrait. Le Comité recommande **que le rôle des doyens soit clarifié et renforcé de façon à les rendre davantage imputables notamment en ce qui a trait à leur réaction au rapport des examinateurs externes et au suivi de l'application du Plan de mise en œuvre.**

9) Le site Web de l'Université de Moncton fait état d'une démarche en cours nommée « Cap sur 2028 » dans le but de développer le nouveau plan stratégique. Le site rappelle la mission de l'Université de même que les quatre valeurs qui sous-tendent l'exercice : respect, inclusion, accessibilité et engagement. Le dernier plan, qui s'est terminé à la fin de l'année 2020, ouvrait quatre chantiers principaux dont le premier était « Enseignement de qualité et expérience étudiante ». Ce chantier s'articulait en quatre orientations : recrutement de nouveaux étudiants, révision régulière des programmes, innovation pédagogique / excellence en enseignement et appui à la réussite. Il serait regrettable que les avancées réalisées dans le cadre de ce chantier ne trouvent pas d'écho dans le prochain plan stratégique. Son élaboration paraît être l'occasion pour réaffirmer l'engagement de l'Université dans l'amélioration continue de ses programmes. Le Comité recommande donc **que l'Université inscrive dans son nouveau plan stratégique sa volonté de poursuivre l'amélioration de l'enseignement et de l'expérience étudiante en l'arrimant au processus d'assurance de la qualité.**

10) La remarque liminaire qui introduit les lignes directrices dans l'annexe A du Guide de 2019 précise que, pour le deuxième cycle de la vérification de l'assurance de la qualité, la CESPМ a convenu que « les programmes d'études et les unités académiques sont considérés en tant que priorité absolue, suivis des unités de soutien qui appuient directement les programmes d'études, et ensuite de celles qui les appuient indirectement. » Dans son rapport, l'Université identifie neuf unités qui appuient directement les programmes d'études et admet qu'aucune de ces unités n'a été évaluée au cours des dernières sept années. Il n'y a pas de directives à cet égard même si la Politique intègre des éléments de l'environnement d'apprentissage, notamment les ressources matérielles et l'appui aux étudiants et étudiantes. L'Université est ouverte à l'idée d'évaluer les unités qui appuient directement les programmes d'études et le Comité estime qu'une telle pratique enrichirait le processus d'assurance de la qualité. Le Comité pense aussi que les services qui soutiennent l'évaluation périodique, par exemple en fournissant des données Rapport final du comité d'examen à l'UdeM (avec demande de préparer un plan d'action de suivi) - septembre 2022

institutionnelles ou en coordonnant le processus d'assurance de la qualité, devrait aussi faire l'objet d'une évaluation. En conséquence le Comité recommande **que soient mis en place des mécanismes permettant d'évaluer les unités qui, sans dispenser les programmes, soutiennent directement leur offre et/ou leur évaluation périodique.**

11) Au cours de la visite, les directions de programme et les membres du corps professoral qui ont participé au processus pour préparer le rapport d'autoévaluation ou le Plan de mise en oeuvre se sont montrés satisfaits des gabarits qu'on met à leur disposition. Ils se sont en général aussi montrés satisfaits des données qu'on leur fournit. Les examinateurs ont cependant entendu l'expression d'une certaine frustration en ce qui a trait à l'intelligibilité de ces données et estiment qu'un accompagnement plus personnalisé dans l'interprétation des données pourrait faciliter leur utilisation. Les examinateurs ont aussi entendu des commentaires en lien avec l'absence de données sur les finissants. Bien que tous les établissements d'enseignement supérieur peinent à suivre les diplômés, certains réussissent mieux à obtenir des informations sur leur perception du programme et sur leur parcours professionnel dans le cadre des évaluations périodiques, souvent grâce à des dispositifs associés aux démarches philanthropiques. Le Comité recommande **que le Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, en collaboration avec le Registrariat, fournisse des données complètes qui incluraient des informations relatives aux finissants et aide les unités dans l'interprétation de ces données.**

12) Le Comité a constaté que les évaluateurs externes livraient généralement des rapports très détaillés qui comportaient parfois une vingtaine de recommandations. On ne doit pas se surprendre que quelques recommandations manifestent une certaine incompréhension du contexte spécifique de l'éducation supérieure en milieu minoritaire ou aient des implications budgétaires insoupçonnées, notamment quand il s'agit de créer des postes de professeurs. On peut donc comprendre que plusieurs des recommandations du rapport des évaluateurs externes ne soient pas retenues ou soient reformulées. Le Comité a noté que pour les programmes examinés, il n'y avait jamais plus de cinq recommandations et l'Université nous a par la suite confirmé avoir fait le choix de limiter le nombre de recommandations à environ sept. Pour y arriver, des recommandations peuvent être fusionnées ou éliminées. Les choix qui sont faits à cet égard (actuellement par le Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le Comité conjoint de planification et possiblement par le Sénat académique et le Conseil des Gouverneurs) soulèvent parfois des interrogations. Une transparence sur les considérations qui ont mené aux recommandations finales est essentielle pour assurer la crédibilité du Plan de mise en oeuvre. Le Comité recommande **que les unités concernées reçoivent des explications sur les raisons qui sous-tendent le choix des recommandations à intégrer dans le Plan de mise en oeuvre.**

Annexes

- A. Plan d'action de suivi soumis par l'Université de Moncton
- B. Réponse initiale soumise par l'Université de Moncton
- C. Tableau décrivant l'harmonisation des politiques et procédures de l'Université de Moncton en ce qui concerne l'évaluation des unités et des programmes d'enseignement avec les lignes directrices de la CESPM de 2016
- D. L'ordre du jour de la visite virtuelle
- E. Copie du rapport d'évaluation du premier cycle
- F. Deuxième cycle de la surveillance des cadres d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes : aperçu du processus

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
1. OBJET DES LIGNES DIRECTRICES				
Les présentes lignes directrices ont pour objet d'aider les universités à instituer ou à améliorer leurs cadres en matière d'assurance de la qualité (de même que les politiques et les procédures connexes) ainsi que d'appuyer la Commission dans l'évaluation du cadre en vigueur.			s. o.	

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
2. PRINCIPES DIRECTEURS				
Un cadre fructueux en matière d'assurance de la qualité¹ est guidé par :				
2.1 la recherche de l'amélioration continue;	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>2. L'amélioration continue</p> <p>a. Est-ce que le programme est à jour?</p> <p>b. Est-ce que la réponse de l'unité concernée aux recommandations de l'évaluation précédente a été adéquate?</p> <p>c. Est-ce que les mises à jour du programme tiennent compte des avancées récentes dans la discipline? <u>Annexe D – Rapport d'autoévaluation</u></p> <p>4. Modifications au programme depuis la dernière évaluation.</p> <p>4.1 Autres modifications apportées au programme depuis la dernière évaluation.</p> <p>10. Développements envisagés.</p>	<p>Partiellement</p> <p>Le comité reconnaît que l'Université vise l'amélioration continue, mais certaines de leurs procédures empêchent d'atteindre cet objectif. En particulier, la lenteur et la lourdeur des processus institutionnels ne permettent pas à un programme de s'adapter rapidement et d'améliorer autant sa pédagogie que le contenu du programme.</p>

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
2.2 un accent sur l'apprentissage;	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>5. Conditions d'apprentissage :</p> <p>a. Est-ce que les approches pédagogiques utilisées sont appropriées à la discipline?</p> <p>b. Est-ce que le nombre d'étudiantes et étudiants dans les cours et dans le programme favorise un milieu d'apprentissage enrichissant, interactif et stimulant?</p> <p>6. Un environnement d'apprentissage adéquat :</p> <p>a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?</p> <p>b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?</p> <p>7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués?</p> <p>8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage?</p> <p>9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?</p>	<p>Conforme</p> <p>Bien que l'apprentissage soit une considération importante pour l'Université de Moncton, le comité juge que cette priorité importante serait réalisée avec de meilleurs résultats si chaque programme établissait des résultats d'apprentissage pour aider les étudiants et étudiantes à clarifier leur cheminement d'apprentissage.</p>
2.3 la nécessité d'englober toutes les fonctions et toutes les unités de l'établissement;	Un peu	Un peu	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>11. Est-ce que les services associés aux structures d'appui aux étudiantes et aux étudiants sont adéquats?</p>	Partiellement
2.4 la reddition de comptes et la transparence;	Un peu	Un peu	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>3a. Est-ce que la vision qu'a l'unité du programme et de ses objectifs est clairement énoncée et communiquée?</p> <p>7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués?</p>	<p>Partiellement</p> <p>Bien que les directives de l'Université exigent que chaque cours définisse ses objectifs d'apprentissages, le comité recommande que chaque programme établisse des résultats d'apprentissage pour aider les étudiants et étudiantes à clarifier leur cheminement d'apprentissage.</p>
2.5 la mise par écrit et la mise en œuvre des politiques, lignes directrices et procédures en matière d'assurance de la qualité.	Oui	Oui	<p><i>Politique d'évaluation des programmes (mars 2013)</i></p>	<p>Conforme</p> <p>Cependant, il faudra que la politique d'évaluation des programmes de mars 2013 soit révisée bientôt pour s'harmoniser avec les Lignes directrices de 2016 de la CESPM.</p>
1. Ce document traite d'un cadre d'assurance de la qualité d'une université qui pourrait englober de nombreuses politiques et procédures portant sur le travail d'un établissement dans ce domaine (p. ex. politiques propres aux facultés qui tiennent compte des réalités de chacune ou politiques distinctes pour les unités académiques et pour les autres types d'unités).				

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
3. PORTÉE DU CADRE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ D'UNE UNIVERSITÉ				
Le cadre d'assurance de la qualité d'une université devrait :				
3.1 refléter sa mission et ses valeurs;	Un peu	Un peu	<p>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16) Préambule « Les critères d'évaluation en encadré sont retenus comme essentiels à toute évaluation de programme. Ceux-ci sont axés sur les étudiantes et les étudiants et reflètent la mission et les valeurs de l'Université. »</p> <p><u>Critères d'évaluation</u> g. La contribution du programme aux autres aspects de la mission de l'Université.</p> <p><u>Interrogations</u> 1d. Dans quelle mesure ce programme répond-il aux besoins sociétaux? 3. Le leadership: a. Est-ce que la vision qu'a l'unité du programme et de ses objectifs est clairement énoncée et communiquée? b. Est-ce que le corps professoral est engagé dans la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs du programme? 4c. Est-ce que la contribution des membres du corps professoral en matière de service à la collectivité dans la discipline est en adéquation avec la vision et les objectifs du programme? 14. Est-ce que le programme contribue au développement et à l'épanouissement de la société?</p>	<p>Partiellement</p> <p>Le comité constate que l'Université de Moncton a une mission unique au Nouveau-Brunswick en tant que seule université francophone ce qui implique la responsabilité d'offrir un grand nombre de programmes pour servir la population acadienne. Garantir la viabilité de tous ces programmes est sûrement difficile et s'assurer que le mandat de l'équipe d'évaluation reflète clairement le caractère unique de l'Université est un défi.</p>
3.2 tenir compte de la gamme complète de ses programmes et activités offerts;	Oui	Oui	<p><i>Politique d'évaluation des programmes</i> (mars 2013) « La politique d'évaluation des programmes de l'Université de Moncton a comme toile de fond sa mission, sa vision et ses valeurs. Elle est intégrée au processus amélioré de planification académique et s'applique à tous les programmes d'études de l'Université. » « La politique d'évaluation des programmes tient compte des services qui touchent de près les programmes et leurs étudiantes et leurs étudiants. Elle couvre les différentes fonctions associées à la prestation de ces programmes (y compris l'enseignement, la RDC et les services à la collectivité). » (p. 2).</p>	<p>Conforme</p> <p>Bien que les programmes articulés semblent avoir fait l'objet d'une évaluation, les mécanismes pour assurer la qualité de ces programmes avec des partenaires ne sont pas explicités.</p>
3.3 être lié aux plans stratégiques et autres de l'établissement;	Un peu	Un peu	<p><i>Politique d'évaluation des programmes</i> (mars 2013) « La politique d'évaluation des programmes a notamment pour but de fournir aux instances de l'Université des informations nécessaires à la prise de décision quant au maintien d'un programme – avec ou sans enrichissement -, à sa modification, à sa réorientation, à sa suspension ou à son abolition. » (p. 2). <u>Suivi de la décision (du Sénat et du Conseil des gouverneurs)</u> « Le plan de mise en œuvre est intégré au plan académique de la Faculté et son état d'avancement fait partie du rapport annuel facultaire au Sénat académique. » (p. 6).</p>	<p>Partiellement</p> <p>Les principes de la <i>Politique d'évaluation des programmes</i> de 2013 ne sont pas directement intégrés dans le dernier plan stratégique de l'Université, mais les membres du Comité d'examen ont constaté une intention sérieuse de le faire dans le prochain plan stratégique dont l'élaboration est présentement en cours.</p>

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
3.4 prévoir des dispositions pour couvrir toutes les fonctions et toutes les unités de l'établissement (recherche, administration, service communautaire, etc.) et s'appliquer à toute l'expérience universitaire des étudiants;	Oui	Un peu	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 4b. Est-ce que les membres du corps professoral sont suffisamment actifs en recherche-développement-crédation? 4c. Est-ce que la contribution des membres du corps professoral en matière de service à la collectivité dans la discipline est en adéquation avec la vision et les objectifs du programme? 10. Est-ce que les étudiantes et les étudiants sont suffisamment guidés durant leurs études au sein de l'unité académique? 11. Est-ce que les services associés aux structures d'appui aux étudiantes et aux étudiants sont adéquats? 12. Les activités de R-D-C contribuent-elles au programme? 13. Est-ce que les activités de R-D-C contribuent à la visibilité du programme? 14. Est-ce que le programme contribue au développement et à l'épanouissement de la société? Dans la pratique, ces aspects sont traités de façon inégale selon les évaluatrices et évaluateurs.</p>	Partiellement Les membres des unités académiques semblent actifs en recherche-développement-crédation et beaucoup d'entre eux contribuent au développement de leur communauté disciplinaire. Toutefois, les unités de soutien qui font partie intégrale de l'expérience universitaire des étudiants ne sont pas entièrement engagées dans le processus d'assurance de la qualité puisqu'elles ne sont pas évaluées.
3.5 être remis à la Commission.	s. o.			

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
4. OBJECTIFS DU CADRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ D'UNE UNIVERSITÉ				
Les objectifs du Cadre d'assurance de la qualité d'une université sont, au minimum, de garantir la qualité des programmes et de s'assurer que les résultats prévus pour les étudiants peuvent être atteints.	Oui	Oui	<p><u>Les objectifs</u> « Les principaux objectifs de cette politique d'évaluation des programmes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer que les programmes atteignent leurs objectifs et accomplissent leur mission; Assurer la valeur intrinsèque et l'efficacité des programmes de l'Université; Permettre à l'Université d'assurer le maintien de la qualité et de la pertinence de ses programmes. <p><u>Les critères</u> « Ces critères, qui tiennent compte de ceux proposés par la CESPM¹, incluent:</p> <p>a. La mesure selon laquelle le programme satisfait aux principes de qualité établis par l'Université; » <u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>Les questions 1 à 6 du mandat de l'équipe d'évaluation portent sur les « principes de qualité ». Les questions suivantes se réfèrent spécifiquement à l'offre d'un « programme de qualité » :</p> <p>4a. Est-ce que les ressources professorales sont adéquates du point de vue du nombre et de la diversité des expertises nécessaires pour offrir un programme de qualité?</p> <p>6. Un environnement d'apprentissage adéquat :</p> <p>a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?</p> <p>b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?</p> <p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage?</p> <p>9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?</p>	Partiellement Il n'y a pas d'évaluation des résultats d'apprentissage une fois le programme complété. Non seulement ces résultats ne sont pas définis pour tous les programmes offerts, mais ils ne font pas l'objet d'une évaluation.
L'objet de chaque évaluation menée par l'établissement est de fournir une réponse aux deux questions suivantes :				
d'abord, « dans quelle mesure l'unité ou le programme réussit-il à atteindre les objectifs visés? »;	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>3b. Est-ce que le corps professoral est engagé dans la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs du programme?</p> <p>4c. Est-ce que la contribution des membres du corps professoral en matière de service à la collectivité dans la discipline est en adéquation avec la vision et les objectifs du programme?</p> <p>12. Les activités de R-D-C contribuent-elles au programme?</p>	Conforme

¹ Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes, janvier 2010, p. 13. http://www.cespm.ca/resources/QA_PoliciesAndProceduresFr.pdf

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
ensuite, « Accomplit-il ce qu'il devait accomplir? ».	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 1c. Est-ce que le programme offert prépare adéquatement l'étudiante et l'étudiant pour la poursuite d'études approfondies, notamment dans la discipline? 1d. Dans quelle mesure ce programme répond-il aux besoins sociétaux? 9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints? 14. Est-ce que le programme contribue au développement et à l'épanouissement de la société?</p>	<p>Conforme, mais en partie...</p> <p>Voir les recommandations du comité en ce qui concerne la nécessité d'énoncer plus clairement les résultats d'apprentissage de l'Université, non seulement dans les cours mais aussi dans les programmes.</p>
En répondant à ces questions, l'université examine à la fois :				
4.1 les ressources; et	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 4a. Est-ce que les ressources professorales sont adéquates du point de vue du nombre et de la diversité des expertises nécessaires pour offrir un programme de qualité? 6. Un environnement d'apprentissage adéquat : a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité? b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité?</p>	<p>Conforme</p>
4.2 les résultats.	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués? 8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage? 9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints?</p>	<p>Conforme</p> <p>À ce sujet, les membres du comité recommandent à l'Université d'énoncer plus clairement et de faire connaître les résultats d'apprentissage, non seulement dans les cours mais aussi dans les programmes.</p>

Lignes directrices de 2016 de la CESP	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
5. NORME² POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES UNITÉS ACADÉMIQUES				
5.1 Principales composantes				
Pour évaluer les programmes d'études et les unités³ académiques, le Cadre d'assurance de la qualité d'une université doit, au minimum :				
5.1.1 Nommer l'unité de coordination ou d'administration responsable de la gestion globale du processus d'assurance de la qualité. Cette unité est située à un échelon supérieur (p. ex. vice-recteur) de la structure administrative de l'établissement et	Oui	Oui	<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 4)</u></p> <p>Le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche (VRER) est nommé dans la Politique comme étant responsable de la gestion globale du processus d'évaluation. Cette responsabilité est déléguée au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) qui gère le processus et fournit les documents d'information. La VRAEAP approuve le mandat.</p> <p>Selon la Politique, le VRER nomme l'équipe d'évaluation et la professeure ou le professeur de l'Université. En réalité, les secrétaires du VRAEAP invitent les évaluateurs et évaluatrices, parfois en consultation avec la VRAEAP. Il est souvent très difficile de recruter deux personnes, notamment lorsque l'évaluation se fait sur place. C'était beaucoup plus facile lorsqu'il s'agissait de visites virtuelles pendant la pandémie.</p> <p>La VRAEAP prépare l'Avis du VRER avec les recommandations.</p>	<p>Conforme</p> <p>Si effectivement la responsabilité est déléguée au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales, il faudrait faire en sorte que la politique soit claire à cet effet, qu'il y ait des mécanismes de reddition de compte et surtout que le vice-rectorat adjoint ait les ressources nécessaires pour coordonner le processus d'assurance de la qualité.</p>
est responsable devant les instances décisionnelles de l'établissement.	Oui	Oui	<p>Le VRER est responsable devant les instances décisionnelles et présente l'Avis du VRER au Comité conjoint de planification (CCJ), au Sénat académique (SAC) et au Conseil des gouverneurs (CGV).</p>	<p>Conforme</p>
5.1.2 Attribuer et répartir les responsabilités relatives aux diverses composantes du Cadre d'assurance de la qualité (doyens, directions de départements, responsables de programmes, comités, etc.).	Oui	Oui	<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 4)</u></p> <p>Unité académique / Unité académique réseau de la discipline (UARD) / Comité des études supérieures (CES) Liste circonstanciée d'évaluatrices et évaluateurs potentiels (avec possibilité d'ajout de noms par le DDF ou le DDFESR). Rapport d'autoévaluation. Réaction au Rapport d'évaluation. *Le rôle de l'UARD est mentionné dans une note en bas de page dans la Politique. Certaines unités oublient que c'est l'UARD qui est concernée. La révision de la Politique mettra plus en valeur le rôle de l'UARD. *Le CES est mentionné parmi les instances ayant le droit de réagir au Rapport d'évaluation. Cependant, la Politique ne fait aucune mention de son rôle dans la préparation du Rapport d'autoévaluation.</p> <p>Conseil de la faculté Approbation du Rapport d'autoévaluation.</p> <p>Décanat de la faculté (DDF) Mandat (après consultation avec le décanat des études (DDE) et le décanat de la FESR (DDFESR). Horaire des visites (en collaboration avec l'unité académique, le décanat des études (DDE) et le décanat de la FESR (DDFESR). Réaction au Rapport d'évaluation.</p>	<p>Conforme, mais en partie...</p> <p>En effet les responsabilités décrites dans les observations de l'Université sont clairement définies. Toutefois, l'Université ne dispose pas d'un processus de suivi clairement défini à la suite du plan de mise en œuvre. Qui a la responsabilité finale de s'assurer que les recommandations du Plan de mise en œuvre ont été appliquées? Nous suggérons à l'Université d'élaborer un système de suivi pour compléter le cycle d'assurance de la qualité, permettant ainsi de vérifier que les recommandations soient mises en œuvre.</p>

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
5.1.3 Définir les critères d'évaluation.	s.o. (voir la section 5.2 ci-dessous)			
5.1.4 Exiger une composante d'auto-évaluation,	Oui	Oui	<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 5)</u></p> <p>Étape 5 : Rapport d'autoévaluation. L'unité académique concernée prépare un rapport d'autoévaluation selon le gabarit présenté à l'annexe D et le soumet pour approbation au Conseil de la faculté.</p>	Conforme
mettant à contribution les professeurs et les étudiants qui participent au programme ou à l'unité.	Oui	Oui	<p><u>Guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation (Annexe E p. 28)</u></p> <p>RENCONTRES ET ACTIVITÉS À INCLURE DANS LA VISITE D'ÉVALUATION</p> <p>RENCONTRES OBLIGATOIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre avec les professeurs et les professeurs du programme ou des programmes ➤ Rencontre avec les anciennes diplômées et les anciens diplômés du programme ➤ Rencontre avec les étudiantes et les étudiants du programme 	Conforme
L'autoévaluation est axée sur les étudiants puisqu'elle vise, en général, à évaluer l'expérience des étudiants et, dans le cas des programmes d'études, à évaluer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement.	Oui	Oui	<p><u>Le gabarit pour le Rapport d'autoévaluation (Annexe D, p. 18 à 27)</u> comprend les rubriques suivantes :</p> <p>7. Population étudiante (Inscriptions au programme, rétention étudiante, réussite étudiante).</p> <p>8. Enseignement universitaire (voir Plans de cours en Annexe C)</p> <p>8.1 Approches pédagogiques privilégiées</p> <p>8.2 Conditions d'apprentissage (distribution des cours selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants)</p> <p>8.3 Mécanismes d'appui offerts aux étudiantes et aux étudiants (enseignement individualisé, appui à la réussite, centre d'aide, ateliers...)</p>	Conforme Le Comité d'examen recommande fortement que la participation des étudiants à tous les aspects de l'évaluation de l'assurance de la qualité, incluant l'autoévaluation, que la participation étudiante soit plus concrète afin de favoriser l'engagement des étudiants et de fournir de meilleures preuves d'apprentissages.
Elle est structurée en fonction des critères d'évaluation établis et est à la fois descriptive et analytique.	Un peu	Un peu	<p><u>Le gabarit pour le Rapport d'autoévaluation (Annexe D, p. 18 à 27)</u> comprend les 10 rubriques suivantes. Les numéros entre parenthèses correspondent aux 14 questions dans le <u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u>.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préambule (14). 2. Structure des programmes (1). 3. Vision et objectifs du programme (3). 4. Modifications au programme depuis la dernière évaluation (2). 5. Résultats escomptés pour les étudiantes et étudiants (7, 8, 9). 6. Ressources humaines (6.1 Le corps professoral (voir CV des professeurs et professeurs en annexe B) (4, 6b, 12, 13). 7. Population étudiante (Inscriptions au programme, rétention étudiante, réussite étudiante) (5b). 8. Enseignement universitaire (voir Plans de cours en Annexe C) (5a, 10, 11). 9. Description des ressources matérielles disponibles au programme (6a). 10. Développements envisagés. <p>Le Rapport d'autoévaluation comprend une description des programmes (vision, objectifs, approches pédagogiques, résultats escomptés, structure, modifications depuis la dernière évaluation et développements envisagés) ainsi que des données avec des documents à l'appui (inscriptions, rétention et diplomation, plans de cours, CV du corps professoral et ressources matérielles). Les critères d'évaluation établis se retrouvent dans le gabarit pour le Rapport d'autoévaluation mais le Rapport n'est pas structuré en fonction de ces critères.</p>	Conforme

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
Lorsqu'il est approprié de le faire, les résultats d'un processus d'agrément peuvent être compris ou remplacer, en tout ou en partie, cette composante. ⁴	Oui	Oui	<u>Guide pour les programmes avec agrément ou les programmes appliqués (Annexe H p. 33)</u> « Dans la mesure du possible, le mandat de l'équipe pour l'agrément pourrait se substituer, en totalité ou en partie, à celui de l'équipe d'évaluation des programmes. La décision finale est prise par le VRER. »	Conforme
5.1.5 Un volet d'évaluation externe est nécessaire				
avec une visite sur place et un rapport écrit suffisamment exhaustifs,	Oui	Oui	<u>Guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation (Annexe E p. 28)</u> <u>Le gabarit de Rapport d'évaluation (Annexe F p. 29 à 31)</u>	Conforme
habituellement réalisé par deux experts indépendants de l'établissement d'enseignement, dont au moins un qui provient de l'extérieur du Canada atlantique.	Oui	Oui	<u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 4)</u> Étape 4 : Nomination des membres de l'équipe d'évaluation. « L'équipe d'évaluation est composée de deux expertes ou deux experts dans la discipline provenant de l'extérieur de l'Université, dont une ou un provient de l'extérieur des provinces de l'Atlantique. »	Conforme
L'équipe des examinateurs externes devrait aussi compter un professeur chevronné d'une autre unité cadre de l'établissement pour aider les examinateurs externes pendant le processus et fournir des précisions sur le contexte de l'établissement.	Oui	Un peu	<u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 4)</u> Étape 4 : Nomination des membres de l'équipe d'évaluation. « Cette équipe sera accompagnée par une professeure ou un professeur de l'Université provenant d'une autre unité académique afin de guider l'équipe d'évaluation pendant le processus et fournir des précisions sur le contexte de l'Université. » Dans la pratique, cette étape n'est pas toujours respectée. Dans certains cas, une professeure ou un professeur d'une autre unité académique aide l'équipe d'évaluation à s'orienter sur le campus mais n'assiste pas aux rencontres. Dans d'autres cas, cette étape du processus n'est pas mise en œuvre.	Conforme Comme l'indique les commentaires de l'Université, bien que la politique de l'Université exige qu'un membre interne du corps professoral fasse partie du comité d'examen, les évaluations ne sont pas toujours conformes à cette exigence. Nous encourageons l'Université à veiller à ce que les pratiques s'alignent avec les politiques de l'institution.
Lorsqu'il est approprié de le faire, les résultats d'un processus d'agrément peuvent être compris ou remplacer, en tout ou en partie, cette composante. ⁴	Oui	Oui	<u>Guide pour les programmes avec agrément ou les programmes appliqués (Annexe H p. 34)</u> « Dans la mesure du possible, le rapport d'évaluation pour l'agrément pourrait se substituer, en totalité ou en partie, au rapport de l'évaluation des programmes . La décision finale est prise par le VRER. »	Conforme Le comité souligne que l'Université contacte la CESPM pour s'assurer que tous les éléments des Lignes directrices de la CESPM soient respectés. Il s'agit d'une question qui préoccupe la direction de l'Université. L'Université devrait s'efforcer de synchroniser les calendriers et s'assurer que les exigences de l'assurance de la qualité sont satisfaites.
5.1.6 S'assurer de la participation des étudiants :	Oui	Oui	<u>Guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation (Annexe E p. 28)</u> RENCONTRES OBLIGATOIRES ➤ Rencontre avec les anciennes diplômées et les anciens diplômés du programme ➤ Rencontre avec les étudiantes et les étudiants du programme	Conforme Les membres du Comité d'examen recommandent que la participation des étudiants soit accrue pour tous les aspects de l'évaluation de l'assurance de la qualité, afin d'encourager l'engagement des étudiants et de fournir de meilleures preuves d'apprentissages.

Lignes directrices de 2016 de la CESP	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
en leur réservant des sièges au sein des comités responsables de l'examen des programmes et de l'assurance de la qualité;	Oui	Oui	<p><u>Guide pour la formation d'un comité de travail (Annexe C, p. 17)</u> « Afin d'assurer une base solide au niveau de la discipline et une plus grande appropriation du ou des programmes évalués, l'ensemble des professeures et des professeurs rattachés aux programmes ainsi que les étudiantes et les étudiants devraient participer à l'évaluation de ceux-ci. Toutefois, si le nombre de professeures et de professeurs est élevé, la ou le DDF, en consultation avec les DDE et la ou le DDFESR (le cas échéant), peut former un comité restreint, sur recommandation de l'unité académique concernée. Dans tous les cas, l'unité académique concernée ou son comité restreint devra inclure au moins une étudiante ou un étudiant de 1^{er} cycle et une étudiante ou un étudiant de cycle supérieur, le cas échéant. Une personne est mandatée pour coordonner les travaux de l'équipe. » « Dans le cadre de programmes pluridisciplinaires relevant de la FESR, la ou le DDFESR mandate un comité représentant les membres du corps professoral qui ont contribué au programme concerné au cours des cinq dernières années pour agir comme unité académique du programme. Une étudiante ou un étudiant inscrit au programme fait également partie de l'équipe. »</p>	<p>Conforme</p> <p>Voir notre commentaire précédent.</p>
en les invitant à prendre part aux enquêtes conçues pour recueillir des données sur certains résultats se rapportant aux étudiants et aux diplômés;	Non	Non		Conforme
en rendant obligatoires les évaluations de cours par les étudiants.	Non	Non		Conforme
5.1.7 Inclure la participation de professeurs qui ne sont pas directement liés au programme (ou à la discipline ou à l'unité) visé par l'évaluation.	Non	Non		Conforme
5.1.8 Favoriser la participation d'un réseau étendu d'intervenants, comme les employeurs, les diplômés, les associations professionnelles et la communauté locale.	Oui	Oui	<p><u>Guide pour la préparation de l'horaire d'une visite d'évaluation (Annexe E p. 28)</u> RENCONTRES OBLIGATOIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre avec les anciennes diplômées et les anciens diplômés du programme <p>POUR LES PROGRAMMES CONCERNÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre des responsables du milieu professionnel concerné 	Conforme
5.1.9 Définir les pratiques de suivi, ce qui comprend :	Oui	Oui	<p>Gabarit pour le <u>Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs (Annexe G p. 32)</u></p>	<p>Conforme</p> <p>Le Plan de mise en œuvre du Conseil des Gouverneurs fait part d'un processus de suivi. Cependant, le comité recommande que le processus de suivi soit renforcé dans le but de s'assurer que les recommandations soient mises en vigueur de façon adéquate.</p>
les procédures;	Oui	Oui	<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 6)</u> « Après avoir été informé des décisions prises par le CGV, la ou le DDF, en consultation avec la ou le DDFESR et les DDE (le cas échéant), demande à l'unité académique de préparer le plan de mise en œuvre des décisions du CGV (voir annexe G pour gabarit). Ce plan est soumis au Conseil de la faculté concerné et au Conseil de la FESR pour approbation. La ou le DDF fait parvenir le plan de mise en œuvre final à la ou au VRER. »</p>	Conforme

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
	(oui/non/un peu)			
les sphères de responsabilité;	Oui	Oui	<u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 6)</u> « Après avoir été informé des décisions prises par le CGV, la ou le DDF, en consultation avec la ou le DDFESR et les DDE (le cas échéant), demande à l'unité académique de préparer le plan de mise en œuvre des décisions du CGV (voir annexe G pour gabarit). Ce plan est soumis au Conseil de la faculté concerné et au Conseil de la FESR pour approbation . La ou le DDF fait parvenir le plan de mise en œuvre final à la ou au VRER. »	Conforme
les délais prévus;	Oui	Oui	<u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 6)</u> Si l'unité académique est informée de la décision prise par le CGV au plus tard le 30 juin, le plan de mise en œuvre final doit être soumis au VRER au plus tard le 20 décembre.	Conforme
de même que des dispositions pour le suivi des progrès (mettant habituellement le Sénat à contribution).	Oui	Oui	<u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 6)</u> « Le plan de mise en œuvre est intégré au plan académique de la Faculté et son état d'avancement fait partie du rapport annuel facultaire au Sénat académique. »	Partiellement Il faudrait mieux encadrer cette section du rapport annuel.
5.1.10 Établir le cycle d'évaluation et le calendrier correspondant, qui, normalement, ne dépasse pas sept ans (et dont aucun programme, en pratique, n'est évalué à plus de dix ans d'intervalle). ⁵	Oui	Oui	Calendrier – Évaluation des programmes des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles – Université de Moncton Années 2014-2015 à 2020- 2021 (Annexe A, p. 7) Il arrive régulièrement que le calendrier dépasse 7 ans pour diverses raisons (ex. retraites, sabbatiques, agréments, tempêtes, pandémies).	Conforme, mais la réalité montre que le calendrier prescrit n'est pas toujours respecté.
5.1.11 Évaluer les programmes ou les unités nouvellement établis une fois que les étudiants de la première cohorte ont obtenu leur diplôme.	Non	Non		Conforme
5.1.12 Consigner par écrit le calendrier type des évaluations individuelles, allant de la préparation de l'autoévaluation à l'approbation des recommandations par le Sénat, soit d'une durée de 12 à 18 mois.	Oui	Oui	<u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 6)</u> Le délai prévu entre l'avis d'évaluation (1 ^{er} janvier) et la décision du CGV (30 juin ou 30 septembre) est de 18 à 21 mois. L'Université de Moncton exige l'approbation du Sénat et du Conseil des gouverneurs. Ces instances n'ont que 4 réunions par année, ce qui est très loin d'être la norme. La pandémie a permis à l'Université de faire des réunions extraordinaires et de faire des réunions par Teams. La nécessité de réunir des représentantes et représentants des trois campus en hiver n'est plus un obstacle.	Conforme Par contre, il faut se demander si la ratification du Sénat académique et celle du Conseil des Gouverneurs sont nécessaires dans la perspective d'amélioration continue des programmes.
5.1.13 Inclure une stratégie de communication pour informer la communauté universitaire (étudiants, corps professoral, personnel, etc.) et le public du Cadre d'assurance de la qualité de l'université et des changements importants découlant des activités visant l'assurance de la qualité.	Non	Non		Conforme Nous conseillons à l'Université d'élaborer rapidement un processus de communication qui améliorera la transparence de son propre processus d'assurance de la qualité.
La stratégie de communication devrait inclure des activités destinées à informer le corps professoral, le personnel et les chefs d'unité du Cadre, de ses objectifs, des critères d'évaluation et des processus de suivi.	Non	Non		Conforme (voir le commentaire précédent)
5.1.14 Définir les dispositions relatives à l'évaluation périodique du Cadre, évaluation qui devrait avoir lieu normalement à la fin de chaque cycle d'évaluation	Non	Non		Conforme (voir le commentaire précédent)

L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?				
Lignes directrices de 2016 de la CESPM	Politique Pratique (oui/non/un peu)		Observations	Commentaires du Comité d'examen
et dont le rapport est présenté aux instances décisionnelles de l'établissement (p. ex. le Sénat, le Conseil des gouverneurs).	Non	Non		Conforme (voir le commentaire précédent)
<p>La Commission utilise le terme norme pour désigner « un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné », Guide ISO/CEI 2:1996, définition 3.2.</p> <p>3. Pour les besoins de cette section des Lignes directrices, une unité académique désigne un département ou une unité dont la mission est, avant tout, l'enseignement et dont la nature reflète l'existence d'un champ de savoir cohérent manifeste, qui se définit normalement par des disciplines apparentées. Une unité académique peut offrir plus d'un programme, mais, dans le contexte de l'assurance de la qualité, chaque programme doit faire l'objet d'une évaluation, y compris le programme d'études, les résultats, les ressources, etc.</p> <p>4. Toutefois, le cadre d'assurance de la qualité vient combler les lacunes du processus d'agrément (le cas échéant) afin de veiller à ce que les mêmes normes soient appliquées à tous les programmes (p. ex. reddition de comptes aux échelons supérieurs de l'établissement).</p> <p>5. Dans des circonstances exceptionnelles, les cycles d'évaluation peuvent être interrompus afin de tenir compte des autres priorités de l'établissement; dans ces cas, la Commission doit être informée de la durée ou de la portée de l'interruption prévue (aucun programme ne doit être évalué à plus de dix ans d'intervalle).</p>				
5.2 Critères d'évaluation				
Chaque université définit les critères d'évaluation utilisés pour l'examen de la qualité de ses programmes et unités. Les critères d'évaluation sont :			<p><u>Étapes d'opérationnalisation de la politique d'évaluation des programmes (p. 2 à 3)</u></p> <p>3) Ces critères, qui tiennent compte de ceux proposés par la CESPM, incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La mesure selon laquelle le programme satisfait aux principes de qualité établis par l'Université (questions 1 à 6); b. La clarté et la pertinence des résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants (question 7); c. L'adéquation des méthodes d'enseignement et des objectifs d'apprentissage (question 8); d. La mesure selon laquelle les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints (question 9); e. La pertinence et l'efficacité du soutien accordé aux étudiantes et aux étudiants (questions 10 et 11); f. L'incidence de la R-D-C menée par les professeures et professeurs par rapport au programme évalué (questions 12 et 13); g. La contribution du programme aux autres aspects de la mission de l'Université (question 14). <p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>Les 14 questions dans le mandat de l'équipe d'évaluation couvrent les 7 critères. Les programmes peuvent ajouter des « interrogations propres au programme » comme question 15.</p>	Conforme
exhaustifs et visent tous les programmes et les unités;	Un peu	Un peu	<p>Les critères visent tous les programmes. L'Université de Moncton n'évalue pas les unités académiques ni les unités de soutien.</p> <p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u></p> <p>« Ces critères, qui tiennent compte de ceux proposés par la Commission d'enseignement supérieur des Provinces maritimes, ne se veulent pas exhaustifs et l'équipe d'évaluation pourra faire des recommandations touchant tous les éléments qu'elle juge pertinents » (p.14).</p>	Conforme (voir les recommandations du comité, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des unités de soutien.)

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
fortement axés sur les étudiants;	Oui	Oui	<p>Plusieurs critères sont axés sur les étudiantes et étudiants. Ils couvrent les résultats d'apprentissage (« b », « c » et « d »), les conditions d'apprentissage (« a ») et le soutien accordé aux étudiantes et étudiants (« e »).</p> <p>*Notons que le critère « c » est défini comme « l'adéquation des méthodes d'enseignement et des objectifs d'apprentissage » tandis que la question 8 fait allusion aux résultats d'apprentissage : « Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage? ». À l'Université de Moncton, le terme « objectifs d'apprentissage » s'emploie souvent pour désigner « learning outcomes ».</p>	
alignés sur la mission et les valeurs de l'établissement.	Un peu	Un peu	<p><u>Mission</u> L'Université de Moncton est un établissement d'enseignement postsecondaire formé de trois campus exclusivement de langue française. Elle est reconnue en Acadie et dans la Francophonie pour l'excellence de son enseignement et de sa recherche ainsi que pour sa contribution au développement de la société acadienne et universelle. Pour ce faire,</p> <ol style="list-style-type: none"> elle fournit à la population acadienne et à la Francophonie en général des programmes de formation de la plus haute qualité; elle contribue, par ses activités de recherche, à l'avancement des connaissances dans divers domaines du savoir; elle participe au développement et à l'épanouissement de la société grâce aux services à la collectivité offerts par les membres de la communauté universitaire. (Mission adoptée par le CGV le 26 avril 2003). <p>* Notons que les critères (p. 2 à 3) sont repris en majuscules comme rubriques dans le mandat de l'équipe d'évaluation (p. 14 à 16) mais avec certaines modifications. Le critère « g » (p. 2) fait allusion explicitement à la mission de l'Université de Moncton mais dans le mandat de l'équipe d'évaluation, le critère « g » a été reformulé et ne fait plus mention de la mission de l'Université (p. 16). Le critère « a » (p. 2) reflète la mission en ce qui concerne les « programmes de formation de la plus haute qualité ».</p> <p><u>Valeurs</u> « L'étudiante et l'étudiant étant au centre de ses préoccupations, l'Université de Moncton, dans ses trois campus, souscrit aux valeurs suivantes pour guider les décisions et actions des membres de la communauté universitaire : Accessibilité; Compétence du personnel; Formation de qualité; Ouverture sur le monde; Excellence en recherche, développement et création; Engagement communautaire; Liberté universitaire; Équité; Imputabilité et transparence; Respect de l'environnement. » (Valeurs adoptées par le CGV le 19 juin 2004).</p> <p>Les valeurs de l'Université de Moncton ne sont pas mentionnées explicitement mais les principes de qualité dans le critère « a » comprennent les valeurs suivantes : Compétence du personnel; Formation de qualité; Excellence en recherche, développement et création.</p>	<p>Conforme</p> <p>L'engagement de l'Université dans l'assurance de la qualité devrait être clair dans le nouveau Plan stratégique.</p>

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
Les critères d'évaluation sont publiés et doivent comprendre, au minimum, les éléments suivants :				
5.2.1 La pertinence continue de la structure du programme, de la méthode de prestation du programme d'études au regard des résultats d'apprentissage du programme et de ses attentes compte tenu du niveau du grade universitaire à être conféré.	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 1a. La structure du programme est-elle adéquate? (critère « a ») 7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués? (critère « b ») 8. Est-ce que les méthodes d'enseignement sont en adéquation avec les résultats escomptés en matière d'apprentissage? (critère « c »)</p> <p>*L'évaluation des attentes du programme compte tenu du niveau du grade universitaire à être conféré se fait lors de la création du programme plutôt lors de l'évaluation cyclique.</p>	Conforme
5.2.2 L'atteinte des résultats d'apprentissage par les étudiants et les diplômés à la lumière des :				
objectifs énoncés pour le programme;	Oui	Oui	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 3a. Est-ce que la vision qu'a l'unité du programme et de ses objectifs est clairement énoncée et communiquée? 3b. Est-ce que le corps professoral est engagé dans la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs du programme? (critère « a »). 9. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont atteints? (critère « d »).</p>	Partiellement Bien que l'apprentissage soit une considération importante pour l'Université de Moncton et que le mandat de l'équipe d'évaluation inclue des questions sur les objectifs du programme, le comité juge que cette priorité serait réalisée avec de meilleurs résultats si chaque programme établissait des résultats d'apprentissage pour aider les étudiants et étudiantes à clarifier leur cheminement d'apprentissage.
attentes et exigences d'un grade universitaire;	Un peu	Un peu	<p><u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u> 7. Est-ce que les résultats escomptés en matière d'apprentissage pour les étudiantes et les étudiants sont pertinents, clairement établis et clairement communiqués? (critère « b ») *L'évaluation des attentes du programme compte tenu du niveau du grade universitaire à être conféré se fait lors de la création du programme plutôt que lors de l'évaluation cyclique.</p>	Partiellement (voir le commentaire précédent)
S'il y a lieu, normes de tout organisme professionnel, de réglementation ou d'agrément pertinent.	Oui	Oui	<p><u>Guide pour les programmes avec agrément ou les programmes appliqués (Annexe H p. 33)</u> « Dans la mesure du possible, le mandat de l'équipe pour l'agrément pourrait se substituer, en totalité ou en partie, à celui de l'équipe d'évaluation des programmes. La décision finale est prise par le VRER. »</p>	Conforme
5.2.3 La pertinence et l'efficacité continues des méthodes utilisées pour évaluer les progrès et les réalisations des étudiants à la lumière des attentes et exigences d'un grade universitaire.	Non	Non		Conforme

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
5.2.4 La capacité du corps professoral et du personnel d'offrir le programme, d'assurer la qualité de l'enseignement nécessaire pour permettre aux étudiants :				
d'atteindre les objectifs d'apprentissage énoncés;	Oui	Oui	Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16) 4a. Est-ce que les ressources professorales sont adéquates du point de vue du nombre et de la diversité des expertises nécessaires pour offrir un programme de qualité? (critère « a ») 6. Un environnement d'apprentissage adéquat : a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité ? (critère « a ») b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité ? (critère « a »)	Conforme
de répondre aux besoins en fonction de la demande étudiante actuelle et prévue.	Oui	Oui	Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16) 6. Un environnement d'apprentissage adéquat : a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité ? (critère « a ») b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité ? (critère « a »)	Conforme
5.2.5 Le rendement continu du corps professoral, y compris :				
la qualité de l'enseignement et de la supervision;	Un peu	Un peu	Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16) 4a. Est-ce que les ressources professorales sont adéquates du point de vue du nombre et de la diversité des expertises nécessaires pour offrir un programme de qualité? (critère « a ») * La qualité de la supervision n'est pas spécifiquement abordée, mais les étudiantes et étudiants rencontrent les membres de l'équipe d'évaluation. 5a. Est-ce que les approches pédagogiques utilisées sont appropriées à la discipline? (critère « a »)	Partiellement Comme l'indique l'observation de l'Université, « La qualité de la supervision n'est pas spécifiquement abordée ». Le comité encourage l'Université à accroître la participation des étudiants dans tous les aspects du processus d'assurance de la qualité et surtout dans l'évaluation de la qualité de l'enseignement.
les progrès continus et les réalisations en matière de recherche, l'activité savante, l'activité créative;	Oui	Un peu	4b. Est-ce que les membres du corps professoral sont suffisamment actifs en recherche-développement-création ? (critère « a ») Dans la pratique, ces questions ne sont pas abordées de façon systématique par l'équipe d'évaluation.	Partiellement Comme l'indique l'observation de l'Université, « ces questions ne sont pas abordées de façon systématique par l'équipe d'évaluation ». Nous encourageons l'Université à inclure des questions pertinentes à ce sujet lors du processus d'évaluation des programmes.
l'activité professionnelle à la lumière du programme visé par l'examen.	Oui	Oui	4c. Est-ce que la contribution des membres du corps professoral en matière de service à la collectivité dans la discipline est en adéquation avec la vision et les objectifs du programme? (critère « a »)	Conforme
5.2.6 La pertinence du soutien fourni au milieu d'apprentissage, y compris, mais sans s'y limiter, la bibliothèque et les ressources à l'apprentissage (p. ex. ressources humaines, physiques et financières; conseils pédagogiques; services aux étudiants; études supérieures; services du registrariat; services technologiques; centres pour l'enseignement et l'apprentissage), sauf si ce soutien est déjà évalué d'une autre façon.	Oui	Oui	Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16) 11. Est-ce que les services associés aux structures d'appui aux étudiantes et aux étudiants sont adéquats? (critère « e »)	Conforme Les unités de soutien devraient être évaluées.

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
5.2.7 L'à-propos et l'efficacité de l'utilisation des :				
ressources humaines existantes;	Oui	Oui	Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16) 6. Un environnement d'apprentissage adéquat : b. Les ressources humaines sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité? (critère « a »)	Conforme
ressources matérielles existantes;	Oui	Oui	Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16) 6. Un environnement d'apprentissage adéquat : a. Les ressources matérielles sont-elles suffisantes (quantitativement et qualitativement) pour assurer l'offre d'un programme de qualité? (critère « a »)	Conforme
ressources technologiques existantes;	Non	Non		Conforme
ressources financières existantes.	Non	Non		Conforme
5.2.8 L'à-propos continu des :				
règlements universitaires (y compris les exigences de l'admission, de la promotion et de l'obtention du diplôme, les demandes de transfert de crédits et d'équivalence de cours et les appels);	Non	Non		Conforme
structures de gouvernance et de prise de décisions des unités académiques.	Non	Non		Conforme
5.2.9 L'établissement d'indicateurs qui témoignent de la qualité :				
dont le nombre d'inscriptions, les taux d'obtention de diplôme, le temps nécessaire pour obtenir le diplôme, le degré de satisfaction des étudiants;	Un peu	Un peu	Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16) 5b. Est-ce que le nombre d'étudiantes et étudiants dans les cours et dans le programme favorise un milieu d'apprentissage enrichissant, interactif et stimulant? (critère « a ») <u>Le gabarit pour le Rapport d'autoévaluation (Annexe D, p. 18 à 27).</u> 7. Population étudiante (Inscriptions au programme, rétention étudiante, réussite étudiante). Le rapport n'inclut pas de données sur le degré de satisfaction des étudiantes et étudiants. *L'information est recueillie mais l'équipe d'évaluation n'est pas invitée à s'en servir pour évaluer la qualité du programme.	Partiellement Nous encourageons l'Université à fournir ces données et ces indicateurs à l'équipe d'évaluation avant sa visite ainsi que de partager ces données avec les doyens/doyennes et directeurs/directrices des départements.
et, s'il y a lieu, les mesures pertinentes des résultats des diplômés (les taux d'emploi des diplômés, l'emploi dans le domaine d'études, le niveau de satisfaction des employeurs, la poursuite des études, etc.).	Un peu	Un peu	Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16) 1c. Est-ce que le programme offert prépare adéquatement l'étudiante et l'étudiant pour la poursuite d'études approfondies , notamment dans la discipline? (critère « a ») 1d. Dans quelle mesure ce programme répond-il aux besoins sociétaux ? (critère « a »)	Partiellement Nous encourageons l'Université à fournir ces données et ces indicateurs à l'équipe d'évaluation avant sa visite ainsi que de partager ces données avec les doyens/doyennes et directeurs/directrices des départements.

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
6. NORME POUR L'ÉVALUATION DES AUTRES UNITÉS				
Non				
Le Cadre d'assurance de la qualité d'une université doit prévoir l'évaluation de toutes les fonctions et unités de l'établissement. Cela comprend donc aussi les unités de l'université dont la mission première n'est pas l'enseignement, et plus particulièrement les unités de soutien. Il s'avère difficile, compte tenu de la diversité de ces unités, d'élaborer des lignes directrices générales universelles qui s'appliquent à toutes les unités et à toutes les universités. La décision qui consiste à déterminer s'il est plus efficace d'évaluer chaque unité individuellement ou conjointement avec des unités d'enseignement (voir la section 5.2.6 ci-dessus) revient à l'établissement.				
La Commission recueillera des renseignements auprès des universités et engagera un dialogue avec celles-ci quant aux pratiques exemplaires pour l'évaluation de ces unités. D'ici là, les universités doivent tout de même évaluer ces unités et, à ce stade-ci, la Commission propose les quatre critères d'évaluation suivants :				
Remarque : Étant donné la modification de la démarche adoptée pour procéder à l'évaluation des autres unités, maintenant désignées unités de soutien, les établissements sont tenus de remplir les sections 6.1 à 6.4 (ci-dessous) en fonction de leurs politiques/pratiques d'évaluation des unités de soutien qui ont directement trait aux programmes d'études ou à l'apprentissage des étudiants (selon le cas).				
6.1	L'à-propos et l'efficacité continus du service ou du soutien offert aux programmes d'études, aux étudiants et au corps professoral.	Non	Non	Conforme L'Université de Moncton n'évalue pas les unités académiques ni les unités de soutien. Le comité recommande la création d'un mécanisme pour évaluer autant les programmes d'études que les unités de soutien.
6.2	La capacité de l'unité ou du programme d'offrir le service ou le soutien prévu par son mandat.	Non	Non	Conforme
6.3	L'à-propos et l'efficacité de l'utilisation des :			
	ressources humaines existantes;	Non	Non	Conforme
	ressources matérielles existantes;	Non	Non	Conforme
	ressources technologiques existantes;	Non	Non	Conforme
	ressources financières existantes.	Non	Non	Conforme
6.4	L'apport de l'unité ou du programme à d'autres aspects de la mission de l'établissement et à l'expérience des étudiants.	Non	Non	Conforme

Lignes directrices de 2016 de la CESPМ	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
7. DOCUMENTS CLÉS D'UN CADRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ D'UNE UNIVERSITÉ				
La normalisation et la consignation des processus et des modalités appuient deux objectifs : un processus commun et transparent et des délais plus courts. À cette fin, les établissements doivent établir les politiques, les normes et les modèles suivants :				
POLITIQUES OFFICIELLES ET APPROUVÉES EN MATIÈRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	Oui	Oui	<i>Politique d'évaluation des programmes (mars 2013)</i>	Conforme Il faudra que la politique d'évaluation des programmes de mars 2013 soit révisée bientôt pour s'harmoniser avec les Lignes directrices de 2016 de la CESPМ.
LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉPARATION DE L'AUTOÉVALUATION	Oui	Oui	<u>Le gabarit pour le Rapport d'autoévaluation (Annexe D, p. 18 à 27)</u>	Conforme

Lignes directrices de 2016 de la CESPM	L'établissement respecte-t-il la ligne directrice?		Observations	Commentaires du Comité d'examen
	Politique	Pratique		
(oui/non/un peu)				
y compris les modèles, les données et les sources utilisés pour les indicateurs et les mesures de la qualité (p. ex. le nombre d'inscriptions, les taux d'obtention de diplôme, le temps nécessaire pour obtenir le diplôme, le degré de satisfaction des étudiants et des employeurs, les taux d'emploi des diplômés, l'emploi dans le domaine d'études, la poursuite des études)	Un peu	Un peu	L'information est préparée et fournie par la Direction générale des technologies (DGT). Elle couvre le nombre d'inscriptions ainsi que le taux d'obtention de diplôme.	Partiellement Certaines données sont en effet fournies par la Direction générale des technologies mais d'autres données sont incomplètes ou non disponibles. Durant notre visite certains membres de départements ont indiqué qu'ils tiennent à jour leurs propres données et que d'autres données (ex. les taux d'emploi des diplômés, l'emploi dans le domaine d'études, etc.) ne sont pas disponibles.
CADRE DE RÉFÉRENCE GÉNÉRAL DES ÉVALUATEURS EXTERNES	Oui	Oui	<u>Mandat de l'équipe d'évaluation (Annexe B, p. 14 à 16)</u>	Conforme
FORMULAIRE COMMUN POUR L'ÉVALUATION DES COURS PAR LES ÉTUDIANTS	Oui	Oui	<u>L'article 21.05 de la convention collective (2019-2021) avec l'ABPPUM (Unité I) :</u> « Sur demande de l'Employeur, de l'ABPPUM ou de la FÉÉCUM, un comité formé de deux (2) représentantes ou représentants de l'Employeur, de deux (2) représentantes ou représentants de l'ABPPUM nommés par l'ABPPUM et de deux (2) représentantes ou représentants de la FÉÉCUM nommés par la FÉÉCUM révisé le système d'évaluation de l'enseignement. » Le questionnaire d'évaluation a été révisé en 2021-2022. L'ancien questionnaire se trouve à l'annexe « F » de la convention collective (2017-2021) avec l'ABPPUM (Unité II – chargées et chargés de cours).	Conforme
CADRE DE RÉFÉRENCE DES COMITÉS PERTINENTS	Oui	Oui	<u>Guide pour la formation d'un comité de travail (Annexe C, p. 17)</u>	Conforme Le comité recommande fortement que la participation des étudiants à tous les aspects de l'évaluation de l'assurance de la qualité soit augmentée afin de favoriser l'engagement des étudiants et de fournir de meilleures preuves d'apprentissages.
LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES QUI FONT AUSSI L'OBJET D'UN AGRÉMENT	Oui	Oui	<u>Guide pour les programmes avec agrément ou les programmes appliqués (Annexe H p. 33)</u>	Conforme